



DES AMÉNAGEMENTS POUR EMBELLIR ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

Un aménagement global pour la mise en valeur de la Turbine
De lourds travaux à venir pour la station d'épuration du centre-bourg
La reprise des espaces extérieurs du Domaine de Rochemure
La fin de l'aménagement du Parc Marie Sauzet
La restauration des cloches de l'église et de l'ancienne horloge
Un nouveau jardinet sur la Place de la Poste
Un aménagement de la cour d'école porté par le Conseil municipal jeunes

FESTIVITÉS

Livre, théâtre, cinéma,
concerts, films,
documentaires, expositions...
La culture a animé le village
p21-43

COMMÉMORATIONS

Une cérémonie commémorative en
l'honneur de l'ancien Maire et
Docteur Jean Delenne
p44-47

BIODIVERSITÉ

Des aménagements à la
Bastide pour créer un
refuge de biodiversité
p50-53



LE MOT DU MAIRE

Chères JAUSACquoises, Chers JAUSACquois,

**NOUS ENTRONS
EN PÉRIODE DE
COMMUNICATION
RESTREINTE**

Je suis ravie de proposer à votre lecture attentive ce nouveau magazine municipal.

Il est comme d'habitude le fruit du travail de toute l'équipe municipale, agents et élus, qui démontre par la variété des sujets abordés, sa richesse et son enthousiasme.

Pour cette dernière édition du bulletin municipal du mandat, je tenais à vous signaler que nous sommes entrés dans une période particulière, appelée période de communication électorale restreinte.

Cette règle, prévue par le code électoral, s'applique dans les 6 mois qui précèdent une échéance électorale, à savoir en l'espèce, les prochaines élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026.

L'objectif est simple : garantir l'égalité entre les différents candidats et éviter que les collectivités locales utilisent leurs moyens de communication habituels (journal municipal, site internet, affichage...) pour influencer le vote des électeurs.

Concrètement, cela signifie que durant cette période, les communes doivent limiter leur communication institutionnelle à l'essentiel et s'abstenir de publier des prises de position ou des messages qui pourraient être perçus comme de la promotion ou de la propagande.

C'est pourquoi, par respect de cette réglementation et dans un souci de transparence, il n'y aura pas d'édito du Maire dans ce numéro du journal municipal.

Bien entendu, les informations pratiques et utiles à la vie quotidienne des habitants continuent à vous être transmises.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre attachement, comme nous, au respect des règles démocratiques.

Bien que les règles électorales et le silence imposé dans les colonnes du journal municipal, rien n'empêche la sincérité : l'équipe municipale tient à vous témoigner sa gratitude et son plaisir à servir notre commune avec vous et pour vous !

Marion HOUETZ
Maire de Jaujac

Vice-présidente de la
Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

1^{er} tour 15 mars

2nd tour 22 mars

SOMMAIRE



#L'Echo du volcan

2 LE MOT DU MAIRE

4 LES RETOURS EN IMAGES

8 L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

14 L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

21 LES FESTIVITÉS, LA CULTURE ET
LA VIE ASSOCIATIVE

48 LES TRANSITIONS

54 L'EAU POTABLE ET
L'ASSAINISSEMENT

56 LES TRAVAUX

79 LA VIE QUOTIDIENNE

87 LES COMPTES RENDUS DES
CONSEILS MUNICIPAUX

95 L'ÉTAT CIVIL

RETOURS EN IMAGES



Le carnaval de l'école



Un nouvel espace de détente à côté de la Poste

La source du Peschier transformée



BOLNAUDAK présente

Cartons pleins

Théâtre documentaire

par le collectif Bolnaudak

Vendredi 11 avril 2025 à 21h
Jaujac
Château de Castrevieille



Tout public dès 12 ans
Durée : 1h10
Tarif unique : 10€

Mise en scène
Margaux Boel

Texte et jeu
Laetitia Sadak
Nicolas Boel
Delphine Boel

Dramaturgie
et scénographie
Delphine Boel
Nicolas Boel
Margaux Boel
Laetitia Sadak

Musique
Alexis Lambotte

Décor
Aïce de Mordant
de Massiac
Delphine Boel
Marie Calmes



PLUS D'INFOS

bolnaudak.fr/cartons-pleins-spectacle

avec le soutien de la mairie de Jaujac

De lourds travaux d'enfouissement des réseaux secs vers la Turbine



Le grand départ de la transhumance

Encore un beau succès pour le raid Dynamooov



Le parc Marie Sauzet s'équipe

JAUJAC
5 Avril
tendez-vous à 14h, place du champ de Mars.

CARNAVAL
Avec la batucada
BOUCANTADA

Organisé par l'amicale laïque.
Aux profits des enfants de l'école de Jaujac
Venez partager ce moment avec nous.
On a tout prévu! Buvette, crepes, maquillage,
confettis, animations!

Un nouveau chemin d'accès à la Turbine



Utilisation de l'épareuse



La construction du nouveau belvédère d'observation des orgues basaltiques

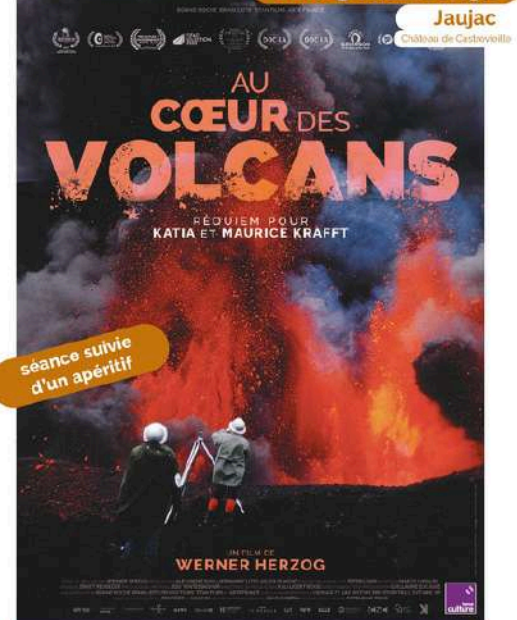
Cinéma au village

Le cinémascope de Jaujac
et la Maison de l'échange audience vous présentent.

ven. 9 mai, 20h30

Jaujac

Château de Castrovieille



seance suivie
d'un apéritif

LA MAISON DE L'IMAGE
AUBENAS

INFORMATIONS
04 76 80 04 54
www.maisondeimage.fr
m.0476.80.04.54

TARIF PLEIN : 6 €
Tarif réduit (jeunes, étudiants, seniors)
Membres : 4 €
De 14 à 20 ans : 2 €
De 14 à 20 ans : 1 €

Le Bâgénois
Antichron
Paysan



Le nouvel aménagement du belvédère de la Turbine



Un massif en fleur sur la RD 5



La course de caisses à savon



La reprise des marquages routiers



Le goudronnage des voies communales



L'inauguration de l'Espace sportif Jean Delenne



Opération d'élagage avec encordement



Une intervention sur le réseau d'eau



Visite de la micro-crèche de Jaujac avec la Préfète



Débroussaillage des voies communales



Le retour du garde-champêtre



Les pompiers mobilisés sur un feu à la Croix de Millet



Une pièce de théâtre à l'école



Le fleurissement du village

ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Et si vous deveniez, vous aussi, un bon samaritain ?



MAINTENANT OU JAMAIS
L'APPLI STAYING ALIVE SAUVE DES VIES GRÂCE AU BON SAMARITAIN



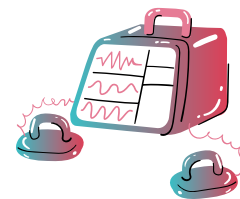
50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque. Dans ce cas, le temps est un facteur décisif qui détermine les chances de survie. Après 4 minutes, pour chaque minute écoulée, le taux de survie diminue de 10%.

C'est dans ce contexte que le dispositif « Le Bon Samaritain », premier service communautaire national d'alerte à distance, s'est créé afin d'améliorer la prise en charge des situations d'urgence. Il consiste, en effet, à mettre à disposition des services de secours une communauté de sauveteurs mobilisables, partout et à tout moment.

Cette solution vient d'être déployée en Ardèche grâce à une convention signée avec le Préfet de l'Ardèche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Ce dernier peut ainsi bénéficier d'un accès à un serveur dédié lui permettant de gérer le réseau de secouristes volontaires via l'application smartphone « Staying Alive ».

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le centre de transmission de l'alerte engage les secours publics et peut, à travers l'application, géolocaliser et prévenir les secouristes bénévoles disponibles dans un périmètre de 5 km autour de l'accident cardiaque. Grâce à leur intervention, le taux de survie lors d'un arrêt cardiaque passe de 7,5 % à 40%.

Tous les citoyens peuvent donc jouer un rôle en téléchargeant l'application « Staying Alive ». Si un « bon samaritain » est titulaire du diplôme de secouriste, il pourra aller directement sur les lieux pour prodiguer à la personne les premiers secours. S'il n'a pas de notions de secourisme, il pourra aller chercher le défibrillateur à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place.



Infos et inscriptions sur : www.bon-samaritain.org

4

C'est le nombre de défibrillateurs automatisés qui sont disponibles dans la commune. Ils se situent dans la cour de la Mairie, à la Bastide (intérieur), à l'extérieur du Château de Castrevieille, et à l'extérieur du Sportissage.

Appareil qui aide à rétablir l'activité du cœur, le défibrillateur analyse le tracé cardiaque de la victime et évalue si un choc électrique externe est nécessaire. Son utilisation ne demande pas de formation particulière puisque les instructions sont données vocalement.

La Caravane des Droits sur le marché de Jaujac



Le mardi 3 juin, la Caravane des Droits s'est déplacée sur la Place du Champ de Mars, durant le marché, de 7h30 à 12 heures. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Président du Tribunal de Privas et un magistrat de la Cour d'Appel de Nîmes.

Il s'agit d'une initiative du Conseil départemental de l'accès au droit de l'Ardèche, organisme créé en mars 2022 et présidé par le Président du tribunal judiciaire.

L'originalité de l'action consiste à proposer cette opération dans un lieu non spécialement dédié à cet effet et plus particulièrement dans des zones rurales souvent éloignées du Tribunal.

Pour garantir ses actions, le CDAD s'entoure de partenaires institutionnels et associatifs.

Des professionnels du monde judiciaire à l'écoute de la population étaient présents :

- L'Association d'Ecoute et de Médiation Familiales (AEMF) ;
- L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et des Adultes (ADSEA 07) ;



Plus d'informations en contactant le secrétariat du CDAD au 04 75 66 40 28

LA CARAVANE des DROITS arrive sur le Marché de JAUJAC



Le CDAD se déplace près de chez vous.

Venez à la rencontre des professionnels

du monde judiciaire pour connaître leurs missions.

Et vous renseigner sur les services et les permanences de consultations juridiques qu'ils vous proposent.

En partenariat avec la Mairie de Jaujac et la participation de :

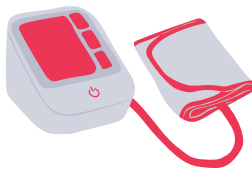


- le Centre d'Information du Droit et des Familles (CIDFF07) ;
- l'Union Départementale des Associations Familiales(UDAF) ;
- le Groupement de gendarmerie de l'Ardèche ;
- le Conciliateur de Justice ;
- la Mission Locale Ardèche Méridionale ;
- le délégué du Défenseur des droits ;
- le CDAD.

La justice sort ainsi des prétoires pour venir à la rencontre des habitants. Il s'agissait de répondre aux questions des citoyens sur toute question ayant rapport avec la justice ou le droit.

Le point justice Ardèche est joignable au 04 75 66 40 28 ou sur internet cdad.ardèche@justice.fr.

Le dépistage de la tension artérielle sur le marché



De nombreuses personnes ont pris leur tension à coeur lors d'un atelier qui a eu lieu sur le marché de Jaujac. Cet événement était organisé par la Maison de santé de Meyras-Jaujac.

Dans la cadre de la journée mondiale de l'hypertension artérielle, il s'est agit d'un vif succès pour les professionnels de santé qui ont pu sensibiliser sur l'importance de la surveillance et le contrôle des facteurs de risques.



DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE

DE L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE

MARDI 1^{ER} JUILLET
MARCHÉ DE JAUJAC
STAND DE 9H À 12H

PRENEZ VOTRE TENSION
À COEUR

sans rdv
gratuit



DEPISTEZ-VOUS



50% des personnes atteintes
d'hypertension artérielle
l'ignorent



Asalée

Permanence des soins ambulatoires sur le territoire Ardèche des sources et volcans

Il existe sur notre Communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans une PDSA.

La permanence des soins ambulatoires (PDSA) a pour objectif de répondre aux besoins de soins non programmés aux heures de fermeture habituelle des cabinets médicaux. Elle est assurée sur notre territoire par neuf médecins (Jaujac, Meyras et Montpezat-sous-Bauzon).



En cas d'urgence, qu'elle soit vitale ou non, en semaine à partir de 20h ou le weekend à partir du samedi midi, il faut appeler le 15.

En fonction des symptômes présentés au régulateur, trois situations sont possibles selon la gravité :

- Délivrance d'un conseil oral ;
- Mise en relation avec le médecin de garde du secteur (énoncés ci-dessus) en vue d'une consultation ;
- Orientation directement vers les urgences (en envoyant les pompiers ou une ambulance si la situation l'exige).

De plus, 7 des 9 médecins sont médecins correspondants SAMU, formés et équipés pour intervenir sur les urgences graves (nécessitant un SMUR).

Concernant le samedi matin, une rotation des médecins existe pour l'accueil des urgences sur le Pôle de santé des Hautes Vallées d'Ardèche (Meyras et Jaujac).



Pour gagner du temps, il est par conséquent inutile de se rendre directement au service d'accueil des urgences d'Aubenas ou à la maison médicale de garde. Le service est assuré dans la mesure du possible en local.

Communiqué par le Docteur François BOUGEARD, médecin pour le Pôle de Santé des Hautes Vallées d'Ardèche

Bénéficiez d'une aide en cas de sortie de l'hôpital



Si vous ou l'un de vos proches êtes soignés à l'hôpital, vous pouvez solliciter l'aide d'une assistante sociale pour anticiper au mieux votre sortie.

Voici les 3 missions principales des assistants sociaux de l'hôpital :



- Vous aider à résoudre des difficultés liées à la maladie dans votre vie quotidienne :
 - Vous aider à organiser votre vie de famille : aménagement du temps de travail, mode de garde des enfants pendant l'hospitalisation...
 - Vous aider à bien évaluer votre situation financière et à faire face à des difficultés matérielles : calcul de vos revenus pendant votre arrêt de travail, demande d'allocations en fonction de votre situation, demande de prise en charge de prothèses ou d'appareillages, remboursement des frais de transport...
 - Vous aider à résoudre des problèmes administratifs ou liés à votre logement.



- Faciliter votre accès aux soins et vous accompagner dans vos démarches d'accès aux droits :
 - Vous aider à régulariser vos droits à la Sécurité sociale ;
 - Vous aider à adhérer à une mutuelle santé ;
 - Vous aider à bénéficier d'une prise en charge globale au titre des soins urgents et vitaux ;
 - Vous aider à faire reconnaître un handicap et ou une maladie invalidante ;
 - Vous informer sur les droits liés à votre activité professionnelle : réinsertion professionnelle, mi-temps thérapeutique, invalidité...



- Prévoir et organiser avec vous votre sortie de l'hôpital :
 - Organiser votre retour à domicile et préserver votre autonomie grâce aux aides nécessaires : aide-ménagère, auxiliaire de vie sociale, garde à domicile, portage de repas...
 - Organiser votre hospitalisation à domicile (HAD) et la poursuite de vos soins ;
 - Vous orienter si besoin vers un établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR), un centre de rééducation, une maison de convalescence, une maison de retraite...
 - Faire le lien avec tous les partenaires extérieurs : assistants sociaux éducatifs de votre secteur ou spécialisés, de votre entreprise, services d'aide à domicile, associations d'aide et de soutien aux patients...

Une permanence en Mairie pour consulter une assistante sociale

Une assistante sociale du Département de l'Ardèche assure une permanence dans les locaux de la Mairie.



Madame ABRINES reçoit sur rendez-vous, tous les premiers lundis de chaque mois.

Pour prendre rendez-vous :
04 75 37 83 50

La vente de brioches de l'ADAPEI

le mardi 7 octobre matin, sur le marché de Jaujac, la solidarité était au rendez-vous !

Les adjointes, Jocelyne CHAMODON et Henriette TELLIER, ont organisé la vente de brioches au profit de l'ADAPEI, afin de soutenir les actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui sont venus acheter une brioche, échanger un sourire, et contribuer à cette belle cause.



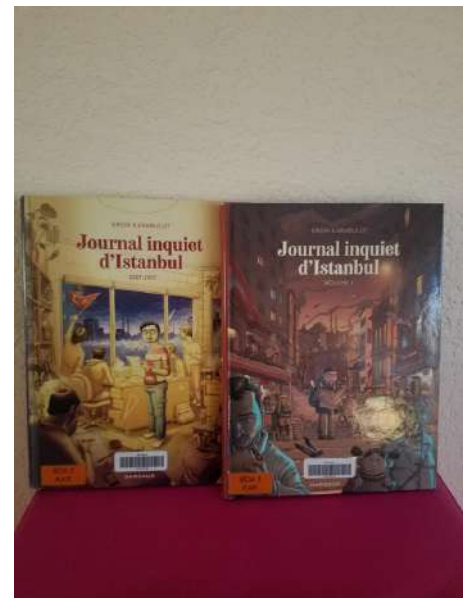
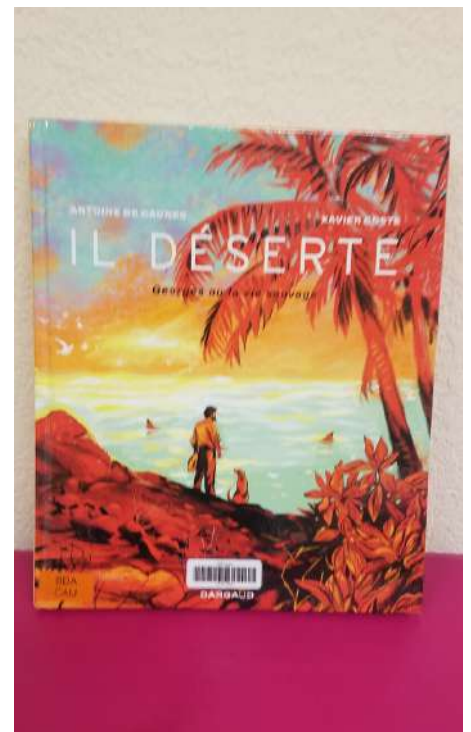
Les informations des bénévoles de la bibliothèque municipale



Au rayon adulte

Vous trouverez à la bibliothèque :

- L'art de la paix un essai de Bertrand BADIE, qui, a pour mission d'essayer d'étudier comment faire la paix ? Alors que la guerre refait irruption en Europe et au Moyen Orient.
- Une BD adultes « Journal inquiet d'Istanbul » tomes 1 et 2, de F LAFEBRE/ZIDROU qui nous plonge dans le quotidien d'un créateur emporté par les tourments de son époque où la société devient de plus en plus conservatrice et où les libertés reculent.
- Un roman graphique « Il déserte : Georges ou la vie sauvage » 1962, Antoine 8 ans, voit son père, Georges de Caunes partir pour une île déserte pour y tenir une chronique quotidienne. 2025, Antoine se rappelle son choc d'enfance et à partir des chroniques de son père et de son journal intime, raconte une aventure hors du commun. Une très belle bande dessinée d'Antoine de Caunes et de Xavier Coste !
- Douze nouvelles de Stephen KING « plus noir que noir » où chaque histoire amène son lot de frissons, de joies et de mystères.
- Un roman policier de Sandrine COHEN « un fils aimant » dans lequel l'enquêtrice veut faire comprendre au prévenu son passage à l'acte tout en apportant des pièces au dossier en vue du procès. Mais le garçon n'a aucune émotion, son discours est maîtrisé, il a une fine connaissance du système judiciaire français...
- Un roman de Pierre LEMAITRE, « un avenir radieux » suite de la trilogie de la saga familiale qui se déroule pendant les trente glorieuses, nous plonge à nouveau dans l'histoire captivante de la France du XXème siècle : c'est noir, c'est intrigant, c'est réjouissant !
- Un roman historique de Jane YANG « Les lotus d'or » qui se déroule en Chine au XIXème siècle, faisant référence à la coutume des pieds bandés qui fut pratiquée sur les filles de presque toutes les classes sociales. C'est dans ce contexte historique que nous suivons deux jeunes filles dont les destins s'entremêlent alors qu'elles sont de statuts sociaux diamétralement opposés. Des personnages profonds, une histoire émouvante !



Au rayon jeunesse la bibliothèque a acquis bien sûr les 14 livres présentés au Salon du Livre Jeunesse de Jaujac.

Parmi eux :

- « L'arbre de nuit ». Un très bel album d'Isabelle Włodarczyk , illustré par Xavière Broncard. Un texte plein de poésie, des images pleines de couleurs pour évoquer une jungle chamarrée dans laquelle vit un petit arbre triste et solitaire car il n'a pas de fleurs, pas de couleurs. Solitaire pas tout à fait car un petit indien vient lui rendre visite la nuit...
- Et puis « La fabuleuse histoire de la poire géante » un livre entre BD et album d'un auteur danois Jakob Martin Strid. En pêchant tranquillement, deux enfants, Mitcho et Sébastien remontent une bouteille dans laquelle se trouvent une petite graine et un message mystérieux. Ils plantent cette petite graine et c'est alors que commence pour eux une aventure extraordinaire.

Vous trouverez les nouveaux numéros des périodiques

Comme par exemple : « Les belles histoires » , « J'aime lire » , les BD, etc...

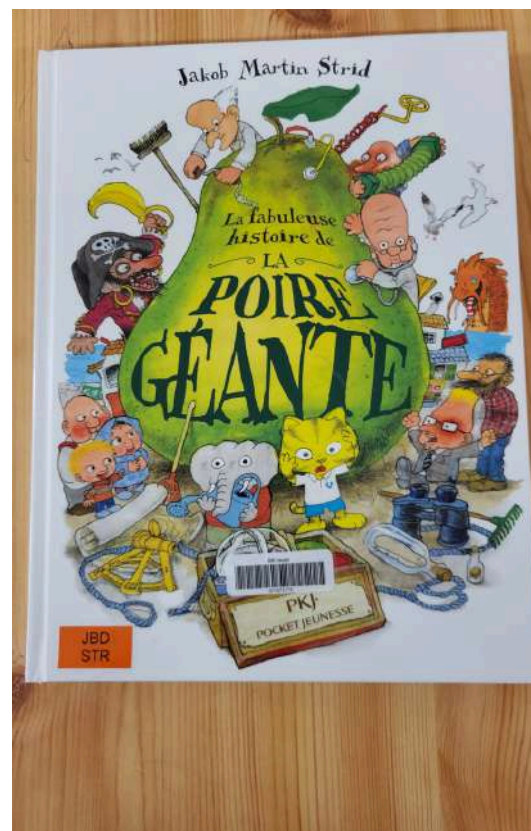
Des animations

Du côté des animations, la bibliothèque a accueilli le 25 juin 2025 des intervenants pour un atelier de percussions. Atelier qui a eu du succès auprès des grands et des petits.

A l'issue de cet atelier, les participants ont produit des dessins qui vont servir à élaborer une mosaïque. Cette mosaïque sera mise en œuvre, avec l'intervention d'une mosaïste, lors d'un atelier le 24 octobre 2025 après-midi à la bibliothèque de Jaujac, atelier qui sera ouvert à ceux qui le souhaitent.

Un club de lecture

Et aussi, la bibliothèque accueillera le prochain et troisième « Club de Lecture » le jeudi 9 octobre 2025 à partir de 18h.





ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

Le carnaval du village !



Le samedi 12 mars, l'Amicale laïque de l'école de Jaujac organisait son carnaval.

Les rues se sont remplies de rires contagieux et de couleurs vives alors que l'École publique de notre commune célébrait son carnaval annuel avec éclat.

C'était une journée où les élèves, les enseignants et même les parents se sont unis dans un esprit de camaraderie et de festivités.

Les enfants ont défilé dans les rues, arborant des costumes créatifs et des masques éblouissants.

Des princesses aux super-héros en passant par des créatures fantastiques, chaque costume était une expression unique de l'imagination des jeunes esprits.

Les rues étaient comme un tableau vivant, rempli de couleurs éclatantes et de motifs excentriques.

La Place du Champ de Mars était en effervescence, avec trônant en son milieu, le Volcan fumant, prêt à être brûlé.



Une rentrée scolaire sur de bons rails !



Le lundi 1er septembre, jour de la rentrée scolaire, un peu de stress était palpable chez les très jeunes mais surtout beaucoup de plaisir pour ceux qui retrouvaient, en même temps que le chemin de l'école, les amitiés délaissées durant l'été.

Après une trêve estivale bien méritée, les 114 élèves de l'école publique de Jaujac ont retrouvé les bancs de l'école, toujours dans 5 classes.

CLASSES	EFFECTIFS	ENSEIGNANTES
TPS	1	DEVILLE Elodie
PS	10	COISNE Juliette
MS	11	
PS	5	MAUMY Valérie
GS	18	
CP	8	DEMARS Nathalie
CE1	17	
CE2	14	BREYSSE Laurence
CM1	8	
CM1	6	PIGEYRE Isabelle
CM2	16	COISNE Juliette
TOTAL	114	



Des représentations de théâtre pour les écoliers !



Sous la houlette de Valérie BEAL, les élèves de l'école publique de Jaujac ont pu proposer des représentations théâtrales à un public chaque fois nombreux !

Cela sentait le vécu, avec beaucoup de spontanéité dans l'expression des enfants, une bonne dose d'humour et parfois un peu de trac. Les réparties des enfants ont beaucoup amusé la salle !

Après les représentations, un petit « apéro », avec participation des familles, a été servi par les jeunes acteurs.

La salle était chaque fois pleine avec parents et grands-parents, pas peu fiers !

Pour la Municipalité, financer des activités de théâtre aux enfants de l'école publique est extrêmement bénéfique, tant sur le plan éducatif que personnel. Cela permet, en effet, le développement de l'expression orale, le renforcement de la confiance en soi, la gestion des émotions, le renforcement des compétences (lecture, mémorisation, écriture...), le développement du travail en équipe, la créativité et l'imagination...

Le théâtre est un outil pédagogique puissant qui complète parfaitement les apprentissages traditionnels. Merci à Valérie BEAL pour son coaching !



Un beau spectacle pour la fête de l'école



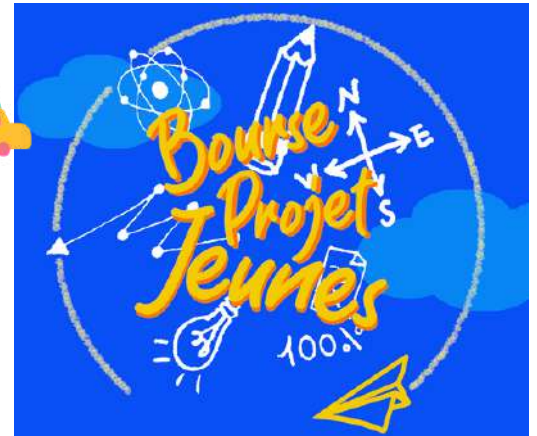
Le samedi 14 juin, c'était la fête de l'école du village !

Les écoliers de chaque classe ont présenté leur spectacle avant de tous partager le repas convivial.

Les bénéficiaires de cette manifestation serviront à financer une partie des sorties scolaires et autres animations.

Une ancienne élève, Lénaëlle a même donné à voir tout son talent.

Une bourse communale pour soutenir les projets des jeunes jaujacquois



La Commune de Jaujac a lancé, au mois de juillet, une Bourse aux projets à destination des jeunes âgés de 16 à 23 ans, afin de les accompagner dans leurs parcours de formation, d'engagement ou d'insertion.

Cette bourse a pour objectif d'encourager les initiatives porteuses de sens, utiles à la collectivité ou structurantes pour les parcours de vie.

- **Coup de pouce "Étudiant à l'étranger"**

Cette aide s'adresse aux étudiants poursuivant un diplôme dans l'enseignement supérieur, et prévoit une participation financière pour les mobilités internationales dans le cadre d'un stage ou d'une période d'études à l'étranger.

- **Coup de pouce "Engagement Jeune"**

Ce dispositif vise à soutenir les projets solidaires, culturels ou environnementaux, menés à l'échelle locale ou internationale. Il s'adresse aux jeunes désireux de s'engager activement dans des actions citoyennes.

- **Coup de pouce "Insertion Jeune Méritant"**

Cette aide vise à accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle : financement du permis de conduire, du BAFA, ou d'une formation qualifiante. Pour en bénéficier, le jeune devra justifier d'un engagement concret pour le bien commun (exemples : jeune sapeur-pompier, service civique, porte-drapeau lors des cérémonies patriotiques, arbitre sportif...).

Les dossiers de candidature sont disponibles en mairie ou sur le site internet.

Avec cette initiative, la Commune réaffirme son soutien à sa jeunesse, et son souhait d'encourager l'engagement, la mobilité et l'autonomie des jeunes jaujacquois.

Aide aux sportifs : Léna Lombard brille avec une médaille nationale et une place dans le top 30 français !



Léna Lombard continue de faire parler d'elle dans le monde du badminton ! Originaire de notre commune, elle vient de clôturer de la plus belle des manières sa dernière saison chez les jeunes, en remportant une médaille de bronze en simple dames junior lors des derniers Championnats de France.

Un résultat d'autant plus remarquable qu'elle s'est inclinée en demi-finale face à la favorite et future championne de France.

Cette performance confirme une année exceptionnelle pour Léna, qui a signé de gros résultats dans plusieurs tournois nationaux, lui permettant d'intégrer le top 30 français toutes catégories confondues.

Formée au club local de Vivarais Badminton, Léna poursuit depuis deux ans son parcours au plus haut niveau en évoluant en Nationale 2 avec le club d'Oullins, tout en suivant ses études au lycée de Tournon dans une section sportive badminton. Elle poursuivra son chemin l'an prochain à Lyon, en STAPS, pour allier études supérieures et carrière sportive.

Bravo Léna pour cette belle réussite ! Toute la commune est fière d'elle et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Une jeune jaujacquoise brille à la Capitale !



Lénaëlle Vignal-Sergeant, jeune jaujacquoise, a participé à l'émission "J'aime à dire" et a été invitée au Ministère de la Culture.

Présentée par Raphaël Yem, et parrainée par la comédienne Isabelle Carré et le musicien Abd al Malik, l'émission est un véritable spectacle qui valorise la prestation scénique d'une dizaine de jeunes orateurs.

Lénaëlle a été encouragée dès son plus jeune âge à développer son talent ! Notamment par les enseignantes et les agents municipaux à l'école de Jaujac : Isabelle Pigeyre, Juliette Coisne, Marion Valette. Elle avait d'ailleurs remporté le diplôme Des Petits Champions de la Lecture. Elle a aussi pu bénéficier du soutien de Laetitia Sadak du collectif Bolnaudak et d'Aude Roussel.

Dans une époque où les mots sont souvent jetés à la va-vite, Lénaëlle nous rappelle qu'ils peuvent encore être choisis, sculptés et partagés avec sincérité.

Bravo à elle pour ce talent prometteur, et surtout... qu'elle n'arrête jamais d'écrire !



Voici le texte de Lénaëlle, qu'elle a lu pendant l'émission de télévision :

Le champs des possibles

S'il y a une chose que j'ai peine à comprendre, c'est que tu te mettes des barrières.
Quand tu es doué dans ton domaine, que tu aimerais y faire carrière.
J'ai envie de te dire "arrête de te fixer ces limites" !
Vas-y, fonce et profite !

Certes il y a la peur.
Il y a les doutes.
La peur d'être jugée
d'être incomprise ou d'ennuyer
la peur d'être méprisée, illégitime !
La peur des autres, et du regard qui est le leur.
Mais toutes ces peurs, elles t'assourdissent.
Le principal c'est que tu écoutes
Ton coeur.

Tu ne peux pas savoir tant que tu n'as pas essayé.
Et tu verras qu'avant que ton projet se concrétise tu te diras "waou, ça y est" !
Car oui c'est possible.
Un rêve c'est comme le centre d'une cible que tu peux atteindre.
A l'aide de cette flamme...
Ne la laisse surtout pas éteindre !
Oui tu en es capable.

C'est faisable
Imaginable
Envisageable
Réalizable
Jouable
Palpable

Si tu te dis que c'est possible
Tu es déjà en chemin
Et le rêve devient accessible
Parce que tu l'as fait tien !

Comment ça : c'est "impossible" ?
Oublie cette petite voix,
Cette personne,
Cette société qui te persuade de ne pas tenter,
Qui te parle de mauvais choix.

Bien sûr, j'ai peur de l'échec.
Mais cette peur est-elle vraiment fondée ?
Et quand bien même je l'accepte,
Je prends le risque de m'y confronter.
Parce que l'adversaire je le connais
Cette peur qui gronde en moi-même, je suis prête à l'affronter.
Le mot impossible ne doit pas rimer avec " Je ne suis pas à la hauteur !
Je ne vais pas y arriver ".
Mais avec : Je vais faire des efforts, persévérer, invoquer ma chance,
travailler, y croire...

Y croire !
Croire car tu dois croire en toi.
Croire en tes capacités.
Si d'autres l'ont fait, qu'est-ce qui t'empêche de tenter ?
On a beau ne pas avoir les mêmes chances au départ,
Cette appréhension de décevoir,
Tous ceux qui réussissent, un jour se sont lancés.

Le Conseil Municipal des Jeunes à pied d'œuvre pour réaménager la cour de l'école primaire

L'objectif de ce chantier est de réaménager les espaces de jeu et de détente afin de les rendre encore plus accueillants pour tous les enfants. Le CMJ a d'ores et déjà commencé à réfléchir à de nouvelles installations.

Encadrés par les élus, les jeunes du CMJ devraient être impliqués dans chaque étape du projet : de la réflexion des aménagements à l'organisation du financement, en passant par la consultation des enseignants et des élèves pour recueillir leurs idées et leurs besoins.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de notre commune s'est lancé dans un projet ambitieux : améliorer la cour de l'école primaire afin d'en faire un lieu encore plus accueillant, convivial et adapté aux besoins de tous les enfants.

L'objectif de ce chantier est clair : réaménager les espaces de jeu et de détente pour offrir aux élèves des temps de récréation plus agréables et stimulants. Les jeunes conseillers municipaux réfléchissent déjà à de nouvelles installations qui viendront enrichir le quotidien des écoliers.

Encadrés par les élus, les membres du CMJ participent activement à toutes les étapes du projet :

- conception des aménagements,
- réflexion sur le financement,
- consultation des enseignants et des élèves pour recueillir leurs idées et leurs besoins.

Pour accompagner cette démarche participative, la Commune a fait appel à l'Atelier Bivouac, un collectif de paysagistes et aménageurs qui assure la maîtrise d'œuvre. Après une phase de diagnostic des usages de la cour d'école, nous allons désormais entrer dans la phase projet, où les premières propositions concrètes prendront forme.

Un projet qui illustre à merveille l'engagement du CMJ et la volonté de notre Commune de donner toute leur place aux jeunes dans l'amélioration du cadre de vie collectif.





FESTIVITÉS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE



Cinéma au Village : la vie des époux Krafft

Comme chaque année, au printemps, la Mairie en partenariat avec la Maison de l'Image, le PNR et le Département, vous propose une projection de film.

Au programme du vendredi 9 mai : un documentaire sur la vie de Katia et Maurice Krafft.

En s'emparant des captivantes archives cinématographiques des illustres volcanologues Katia et Maurice Krafft, Werner Herzog a célébré avec force et poésie la vie, brutalement interrompue en 1991, de deux chercheurs et preneurs d'images à l'œuvre unique. Trente ans plus tard, ce film a redonné vie à leurs images époustouflantes et a rendu hommage à ce couple légendaire.



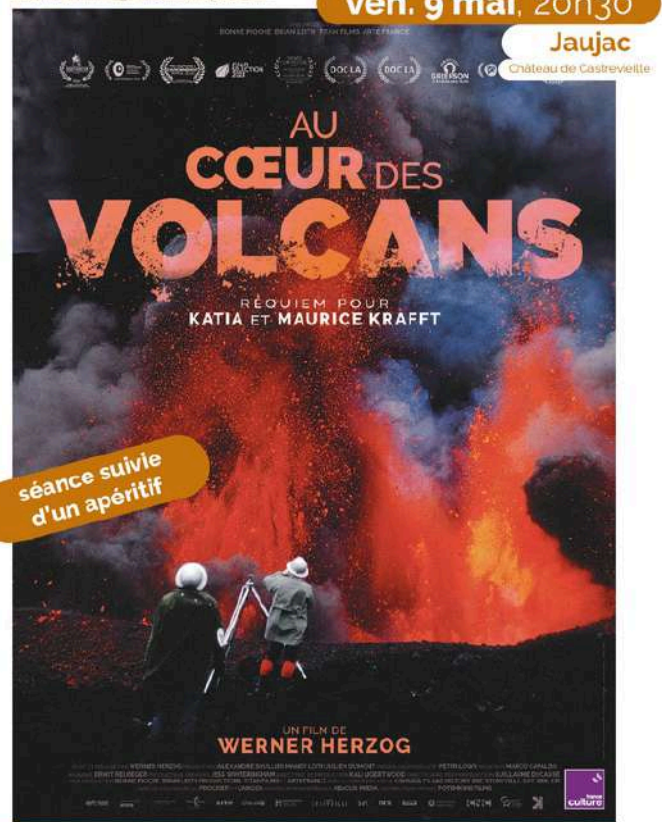
Cinéma au village

La commune de Jaujac et la Maison de l'Image Aubenas vous présentent...

ven. 9 mai, 20h30

Jaujac

Château de Castrevette



séance suivie d'un apéritif

LA MAISON DE L'IMAGE
 AUBENAS
 0475 89 0454
 www.maisonimage.eu
 la.maison.de.l.image@orange.fr

Tarif plein : 4 €
 Tarif réduit étudiant : 3 € (seuls adhérents à l'association)
 Personnes en situation de handicap : 4 €
 Moins de 14 ans : 4 €
 Carte de 50 entrées (hors réservation) : 40 €

- AUBENAS -
 Mairie de Jaujac
 Art & Essai
 Public

La Région
 Ardèche
 LE DÉPARTEMENT

4ème édition du Salon du livre jeunesse de Jaujac : le succès d'une édition conviviale !

La quatrième édition du Salon de livre jeunesse de Jaujac a rencontré un franc succès. L'événement littéraire à destination du jeune public et des amateurs de littérature jeunesse a rassemblé des centaines de participants sur la Place du Champ de Mars, les 23 et 24 mai.

A l'ombre des majestueux platanes, le Salon a accueilli des auteurs et illustrateurs, des maisons d'éditions jeunesse, une librairie (le Tiers-Temps d'Aubenas), et de nombreux autres stands (Lire et faire lire, atelier "Moi aussi je fais mon livre", atelier sérigraphie, jeux avec Déambull, atelier de maquillage avec les Viviani's, Fréquence 7...) pour un salon riche en animations, en diversité, et en qualité.

Durant la journée du jeudi, les illustrateurs et auteurs se sont rendus dans des classes d'écoles du bassin de vie pour y animer des ateliers. Le vendredi a été consacré à accueillir les enfants des écoles sur le Salon, chaque classe pouvant participer à plusieurs ateliers. Près de 450 enfants ont été accueillis. Durant le samedi, le Salon était en libre accès, pour tous.

Le Salon a contribué à valoriser la création au travers de ces journées et a permis à n'en pas douter, de valoriser la lecture auprès des plus jeunes ! Les auteurs et les illustrateurs, venant de toute la France ont été au cœur de ce rendez-vous. Aux côtés des libraires et des éditeurs, ils ont dévoilé les richesses et la diversité de cette littérature spécialisée pour le plaisir des petits comme des grands !

Un grand merci à l'organisation, aux bénévoles, aux partenaires financiers et aux employés municipaux pour leur contribution à l'événement !

Pour le village, il s'agit d'un temps fort de l'année culturelle. La lecture est un puissant vecteur d'émancipation qui décuple la puissance de nos imaginations, qui invite à rêver et à penser, qui éveille notre curiosité, c'est aussi par la lecture que s'affirme l'identité. C'est pour cela qu'il est impératif que chacun puisse, dès le plus jeune âge, faire, comme Montaigne, du livre un ami. Le Salon du livre jeunesse a contribué à créer les conditions d'une belle et longue amitié avec le livre chez nos jeunes concitoyens et à développer la place du livre et de la lecture dans la vie des enfants !



Voici quelques chiffres :

PRIX BOSSES DE CHAMEAU



630 enfants ont lu et voté issus de 25 classes (8 écoles et 2 collèges) + un groupe de l'IME de Lalevade et des enfants du centre de loisirs de Fabras



50 bénévoles mobilisés



24 partenaires



7 auteurs ou illustrateurs invités sont intervenus le jeudi dans 17 classes soit 350 enfants touchés

VENDREDI



17 classes et 350 élèves ont participé à la journée du vendredi sur la place de Jaujac



4 communautés de communes concernées Ardeche Sources et Volcans, Pays d'Aubenas-Vals, Berg et Coiron et Montagne Ardechoise



20 ateliers



1 spectacle



1 exposition

SAMEDI



700 personnes ont participé à la journée grand public



22 ateliers



3 maisons d'édition



1 librairie



2 spectacles déambulateurs



1 exposition



La Chaussée des géants est passée par Jaujac !



Le Trail de la Chaussée des Géants s'est déroulé le 7 juin 2025. De nombreux bénévoles, pompiers, médecins, kinés, élus et partenaires ont répondu présents pour cette édition.

Plus de 1 800 coureurs étaient inscrits sur les différentes courses, dont :

- La Gravenne pour le 10 km et son dénivelé positif de 525 mètres ;
- Le Ranc Qualiou pour le 21 km (D+ 1130 m, course qualificative UTMB : 1 pt) ;
- Les Trois Vallées pour le 51 km (D+ 2900m, course qualificative UTMB : 3 points), qui passe par Jaujac.

Les coureurs des Trois Vallées arrivent du sommet de Fontfreyde par les crêtes avant de redescendre vers le village en passant par les hameaux des Traverses et du Fau puis le Chastelas, se ravitaillent à la Place St Bonnet et repartent via La Turbine, le Monteil, Ladreyts vers le rocher de Ladenne.

Pour cette édition, la météo s'est invitée au programme, notamment au début de la course. Il était 5h30 sur la commune de Thueyts quand une terrible averse arrosa les chemins pendant un dizaine de minutes. Heureusement, la pluie cessa.

A 6H30, le coup de pétard était donné pour le 51km. Très rapidement le local de l'épreuve, Ludvik Fernandes du team Inov8 a pris la course à son compte. Vainqueur du 20Km l'an dernier et détenteur du record de cette distance, Ludvik mit tout en œuvre pour inscrire son nom au palmarès de la Chaussée. Malgré un plateau relevé cette année, personne ne sembla pouvoir l'arrêter, pas même le brouillard de Chaumiène ou les glissades du Vieux Mayres. Il remporta cette édition en 4h42'35" malgré les conditions et pulvérisa le record de Fabien Merchat (4h50'). Clément Christen a tout donné pour tenter de contrer la fougue de Ludvik mais en vain. Il termine 2ème en 4h51' devant Maxime Rauner en 5h05'.

Chez les filles, la marraine ardéchoise, Marina Rebollo, la tenante du titre, a donné du fil à retordre à ses adversaires. Après une préparation hivernale millimétrée, Marina décrocha le nouveau record féminin de ce format en 5h48'14", détenu jusque là par Lucie Bidault du team Inov8 en 5h55'. Anne-Lise Le Quere pointa à la 2ème place en 5h53'. Claudie Geffroy compléta le podium en 6h13'.

Sur le 20Km, là encore les chronos tombent. Ce sont les filles qui se sont illustrées et plus particulièrement Inès Malot qui détrôna Lisa Giffon (1h56'24") grâce à son chrono de 1h54'25". Juliette Dugua qui a longtemps couru à ses côtés termina 2ème en 1h57' devant Gaby Mrozowski, 2h05'. Chez les hommes, le grand favori, Alexandre Malartre, n'a pas tremblé avec ses 1h38'25". Suivi de Geoffrey Raphaël en 1h41'16" et Raphaël André en 1h43'38".

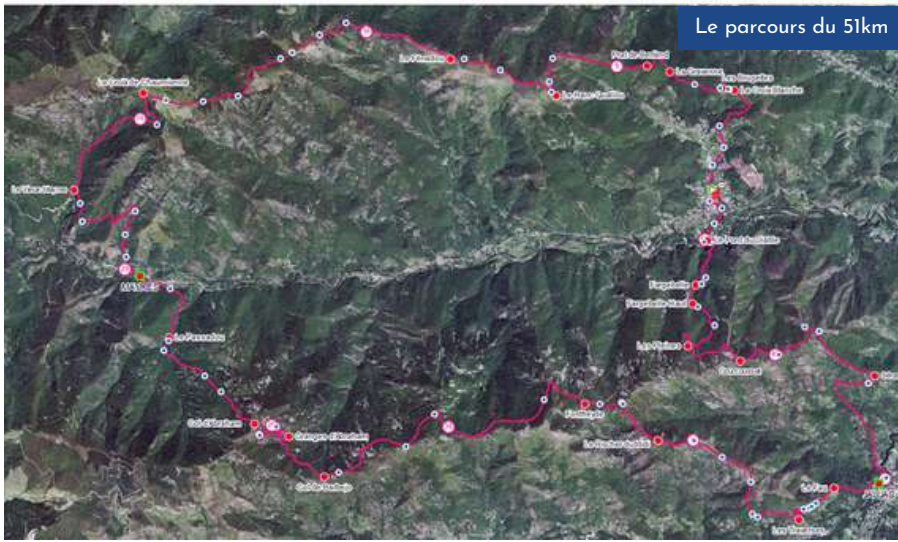
Comme le dit si bien le proverbe : « Jamais 2 sans 3 ... » En participant au 10Km, Florent Rigaud devient le 1er homme à avoir remporté les 3 formats. Triple vainqueur du 51Km, Florent a choisi une distance plus courte cette année et s'octroya une belle 1ère place à 2" du record de l'épreuve, en 45'40". Thibault Guillot finit 2ème en 47'46" devant Florian Croset, 48'08". Chez les filles, Candice Grandjean boucla ce format en 55'58". Elle fut suivie de Chloé Renoncourt en 56'27" et Léonie Perrot en 58'45".

Au-delà de la performance, c'est une ambiance familiale et généreuse qui régnait dans nos vallées. 1 800 dossards et autant d'euros reversés par le Rotary Club d'Aubenas-Vals à l'association Accueil & Accompagnement, active auprès du service d'oncologie de l'hôpital d'Aubenas.

Chapeau bas aux 230 bénévoles, aux partenaires qui rendent cette fête possible, année après année.

La journée s'est clôturée avec la remise des prix sur les marches du Château de Blou de Thueyts.





Dans l'attente des coureurs



Le positionnement du ravitaillement, prêt à accueillir les coureurs inscrits sur le 51km, à la Place Saint Bonnet

BOOK 2025

THEYETS EN ARDECHE

12^{ÈME} ÉDITION DU TRAIL DE LA CHAUSSÉE DES GEANTS

BY WINTERSPORT

SAMEDI 7 JUN 2025

RANOS (10, 15 et 20 km)

CHALLENGES (Cours 10 & 20 km Longs 20 & 51 km)

LES TROIS VALLÉES (51 km / D+ 2900m)

Le RANC QUALIQU (20 km / D+ 1050m)

LA GRAVENNE (10 km / D+ 500m)

Retels et réservations : lachausseedesgeants.com / office du tourisme 0475 36 46 79

Partenaires : La Région, Ardèche, FSU, Melvita, VALS, etc.



De nombreux visiteurs pour la Fête de la transhumance à la Maison du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche



C'est un public très nombreux qui s'est rendu au Domaine de Rochemure pour assister à la Fête de la transhumance, le dimanche 15 juin 2025.

Le savoir-faire des éleveurs était à l'honneur, mais aussi celui des professionnels, producteurs, artisans qui gravitent autour.

Les chiens de troupeau ont aussi été mis en avant, des éleveurs procédant à des démonstrations toute l'après-midi.

Le marché des producteurs a été plébiscité et le repas du midi pris d'assaut avec le traditionnel Biassou.

Mais l'attraction principale de la journée était bien entendu le départ de la transhumance elle-même : à 16 heures, un éleveur est parti avec un troupeau de 200 animaux.

Un voyage vers de plus hautes altitudes, où les brebis paîtront pendant quelques mois, avant de revenir sur les terres ardéchoises. Là-bas, il se joindra à 17 autres éleveurs et, au total, ce seront près de 1 200 bêtes qui pâtureront ensemble, grâce à deux bergers salariés.





Voici le discours du Maire pour l'occasion :

"Bonjour à toutes et tous,

C'est toujours avec un immense plaisir que la commune de Jaujac accueille la Fête de la transhumance !

Événement incontournable et très attendu dans notre village, cette fête occupe une place toute particulière dans le cœur des habitants et de notre territoire.

Elle met à l'honneur une filière d'excellence, essentielle pour l'Ardèche, et plus encore pour nos territoires de pentes. Une filière qui fait vivre notre économie rurale, façonne nos paysages, et joue un rôle capital dans le maintien de la biodiversité.

Car chacun le sait : quand les troupeaux disparaissent, les milieux se referment, les friches s'installent, la biodiversité s'appauvrit, et le risque incendie augmente. Les éleveurs et leurs bêtes sont des acteurs incontournables de l'équilibre écologique de nos montagnes.

Cette fête est aussi l'occasion de célébrer une tradition ancestrale, profondément enracinée dans notre culture, qui continue, fort heureusement, de dessiner nos paysages et de rythmer la vie en altitude.

Le passage du troupeau dans le village, moment fort de la journée, rappelle à tous le lien précieux entre l'homme, l'animal et la montagne. Il suscite chaque année la même émotion, partagée et sincère.

Je tiens à saluer et à remercier chaleureusement le Syndicat Départemental Ovin de l'Ardèche, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ainsi que tous les bénévoles, partenaires et éleveurs, pour leur engagement et la qualité de l'organisation.

Cette fête est un succès populaire renouvelé chaque année, et c'est à vous que nous le devons. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente Fête de la Transhumance à Jaujac ! "



Vernissage de la nouvelle exposition du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

C'est une véritable immersion dans les savoir-faire textiles ardéchois que nous propose le PNR pour sa nouvelle exposition.

Les héritages industriels des Monts d'Ardèche sont discrets et fragiles. Pour autant, il s'agit (encore) d'un patrimoine vivant qui se transmet et se réinvente au fil des générations.

L'exposition mêle à la fois l'histoire locale autour des moulinages et des tissages, mais aussi l'actualité, en donnant à voir la diversité des savoir-faire et matériaux textiles fabriqués dans les Monts d'Ardèche en 2025.

Courez, touchez les matières, découvrez les objets, fabriquez, manipulez. Et tissez ce fil qui nous relie des mémoires ouvrières et machines d'hier aux matériaux techniques et à la broderie d'art contemporain. Une exposition 100% locale, immersive et sur-cyclée.

Bravo à Elisa Jaffrennou, salariée du Parc et commissaire de l'exposition, aux artistes associés (dont notamment la locale de l'étape Elisabeth Roux), et à toutes les personnes qui ont mis à disposition les objets exposés.



Ice-land-on-fire au Domaine de Rochemure

Du 14 juin au 21 septembre, le Parc Naturel des Monts d'Ardèche a accueilli l'exposition Ice-land-on-fire.

La photographe Valérie Archeno et le chorégraphe David Wampach se sont intéressés au caractère imprévisible des régions volcaniques.

Pour cette série photographique, le duo a mené ses recherches en Islande :

« Nous nous intéressons à l'impermanence, au caractère imprévisible de notre terre, et aux énergies telluriques qui l'animent. Après avoir mené nos recherches respectives dans plusieurs régions volcaniques, notamment sur Stromboli, sur l'Etna en Sicile, à Lanzarote dans les îles Canaries, en Guadeloupe et en Martinique, nous avons exploré ensemble le territoire islandais en octobre 2024. Cette série photographique propose une traversée de plusieurs sites : la coulée de lave de janvier 2024 au nord de la ville portuaire de Grindavik, le majestueux volcan enneigé Hverfjall, le nord-est du lac Myvatn, les chutes d'eau de Gufufoss, les volcans Leirhnjúkur, Krafla et Snæfellsjökull et les plages de Stokksnes. »



Le Festival Format #10 !



Pour ce nouveau millésime, le Festival de danse Format a pu se déployer sur 3 journées (du vendredi 4 juillet au dimanche 5 juillet), au coeur du village.

Le Festival Format est un temps fort de diffusion de la danse contemporaine, mais aussi de festivités.

Pensé en grand théâtre du dehors, le Festival invite chacun à cultiver son appétit de paysages et de danses. Les spectacles ont été proposés dans différents lieux non dédiés au spectacle, qui sont ainsi transformés en espaces chorégraphiques, proposant une autre lecture de nos paysages naturels, bâtis, patrimoniaux ou quotidiens.

Cette année, nous avons eu la joie d'accueillir 10 spectacles et performances de danse, 4 DJ set/musique live, 1 exposition, 2 causeries, 1 ateliers XXL, 33 artistes, 40 bénévoles, 14 danseurs complices, un espace de convivialité sur la Place du Champ de Mars, une librairie spécialisée, un bar, une restauration, des grandes tablées, et 1 700 spectateurs !

Le festival Format a, une fois de plus, tenu ses promesses, dans une ambiance chaleureuse et inspirante. Un grand merci aux artistes, aux équipes du festival avec lesquelles nous avons toujours plaisir à travailler, aux bénévoles et bien sûr au public.

Une belle réussite culturelle qui témoigne, encore une fois, de la vitalité artistique de notre village



VENDREDI 4 JUILLET (18h30) Ouverture

- 19h **K.O - sport** - Cie SUPERSUEURS 1
Ou l'on imagine une pratique sportive absurde, inclusive et non-compétitive. Performance participative - 1h
- 21h15 **XXelles** - M^{me} Bleu, Laurie Papi & DJ Indispach 1
Ou l'on commence à s'échauffer collectivement. Atelier guidé - 1h15
- 22h30 **DJ set - Atour Chamadie** 1
Ou l'on entre en phase effusive. Bal - 2h

SAMEDI 5 JUILLET

- 11h **HEIMAËY** - Association Achilles / David Wampach 4 5
Ou l'on chemine sur les traces d'une coulée. Marche chorégraphique - 30 min de marche d'approche + 1h30 de déambulation
- 11h30 **Lafrasedémokitombe** - Cie Les corps parlants / Mathilde Monfreux 3 4
Ou l'on tente de se redresser. Conférence dansée - 45 min
- 16h **N'en jamais finir avec Le sacre du printemps** - Books on the move / Stéphanie Pichon 1
Ou l'on se frotte à une œuvre chorégraphique et musicale d'evergreen. Table ronde avec Daniel Larrieu, Emmanuel Scarpa, Laurie Papi et Agnès Chambon - 1h
- 17h30 **Relevés de terrains et autres rencontres** - Cie Jeanne Simone / Laure Terrier 1
Ou l'on s'arrête sur des détails en chemin. Danses d'arpentage - 30 min
- 19h **À voix et à mains nues** - Jeanne Brouaye 3 4
Ou l'on pose le socle de nos rêveries. Spectacle - 50 min
- 20h **Réduction augmentée** - Emmanuel Scarpa 1
Ou l'on percuté Le sacre du printemps. Solo de batterie - 15 min
- 21h30 **Swan Lake Solo** - Olga Dukhovna 3 4
Ou l'on veille sur le dernier cygne du lac. Spectacle - 30 min
- 22h **Mix vinyle** - Boni & Cloud 1
Ou l'on entre en phase explosive. Bal - 2h30

DIMANCHE 6 JUILLET

- 11h **HEIMAËY** - Association Achilles / David Wampach 4 5
Ou l'on chemine sur les traces d'une coulée. Marche chorégraphique - 30 min de marche d'approche + 1h30 de déambulation
- 11h30 **Lafrasedémokitombe** - Cie Les corps parlants / Mathilde Monfreux 3 4
Ou l'on tente de se redresser. Conférence dansée - 45 min
- 14h30 **Et si on en causait ?** - Books on the move / Stéphanie Pichon 1
Ou l'on partage ensemble nos expériences de spectacles. Discussion - 1h
- 16h **Ice-Land-On-Fire** - Valérie Archeno et David Wampach 5
Ou l'on voyage vers les volcans d'Islande. Rencontre autour de l'expo photo - 40 min
- 17h **Relevés de terrains et autres rencontres** 1
Cie Jeanne Simone / Laure Terrier
Ou l'on s'arrête sur les derniers détails en chemin. Danses d'arpentage - 45 min
- 18h15 **SACRE** - Daniel Larrieu 2 3
Ou l'on issue une étoffe pour une saison. Spectacle - 35 min
- 19h15 **Réduction augmentée** Emmanuel Scarpa 1
Ou l'on percuté Le sacre du printemps. Solo de batterie - 15 min

Programation détaillée sur format-danse.com



UN JOUR, IL S'EST RÉVEILLÉ. Noone à Castrevieille

Il a peint ses cheveux de rouge, a ouvert sa grande gueule cratère.

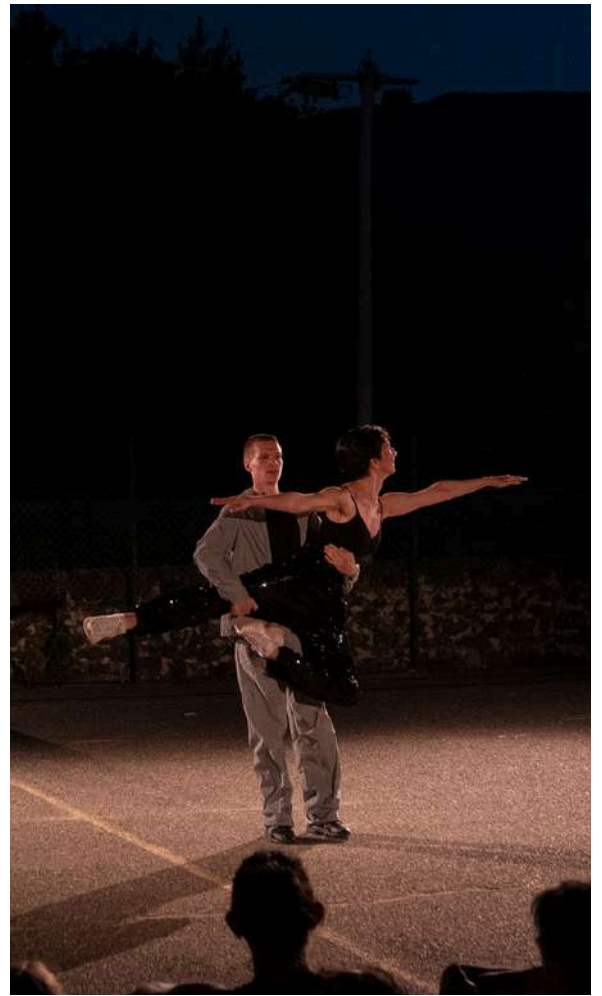
Sur le lit de la rivière, les orgues ont chanté si fort que basalte s'est mis à pleurer.

Depuis ce temps, il dort. Ça tombe bien, car voilà... Le Fracassant Festival Format.

Fronts, genoux et cœurs battants : c'est la fête de tous nos mouvements !

Talons, pieds et ortels frétilants : est-ce que la terre éternue si on la chatouille vraiment ?

Dors volcan, dors paisiblement, on danse dehors pour ce qui est dedans !



Cartons pleins à Jaujac !



Une belle affluence pour Cartons pleins !

Le vendredi 11 avril, la salle des fêtes de Castrevieille était pleine à craquer pour la représentation de la pièce Cartons Pleins, de la Compagnie Bolnaudak.

Ce collectif s'est fait une spécialité d'écrire des pièces de théâtre à partir de collectes de récits documentaires. Deux des artistes du collectif, Laetitia Sadak et Nicolas Bole, sont jaujacquois depuis 5 ans maintenant.

Cette pièce pour trois comédiens (Laetitia Sadak, Nicolas Bole et Delphine Bole) et une metteuse en scène (Margaux Borel) est née d'une résidence longue de création réalisée en 2022 et 2023 à Manosque dans un des quartiers prioritaires de la ville.

Un spectacle sur la thématique de la rénovation urbaine, donc, aussi poignant qu'actuel, et qui a su toucher le public par la justesse de son propos et la qualité de son interprétation.

Mêlant humour, émotion et réflexion, Cartons Pleins a, en effet, abordé la thématique du renouvellement urbain à travers le prisme du déménagement forcé. On y suivait les trajectoires de plusieurs habitants confrontés à la transformation de leur quartier, à l'annonce du relogement, à l'attente, aux incertitudes... mais aussi à l'espoir d'un renouveau.

Les comédiens ont su faire vivre ces personnages avec une grande sensibilité, mettant en lumière les réalités sociales et humaines derrière les grands projets d'aménagement urbain. Ce spectacle, à la fois accessible et profond, a su engager la réflexion sur les enjeux d'urbanisme, mais aussi sur l'attachement à un lieu, à une communauté, à une mémoire collective.



Belle soirée à Castrevieille au rythme des musiques du monde avec Aria Mondo



Le groupe Aria Mondo a proposé une belle soirée musicale à Castrevieille, le mercredi 16 juillet.

Ce sont près de 60 personnes qui étaient venues assister au concert !

Les sonorités venues des quatre coins du monde ont enchanté le public et créé une ambiance chaleureuse et festive.

Fête de la musique et feu de la Saint-Jean



Le 21 juin dernier, le village de Jaujac a renoué avec la tradition et l'ambiance chaleureuse de la fête de la Saint-Jean, célébrée comme il se doit : avec du feu, de la musique, et beaucoup de convivialité !

Dès la fin de l'après-midi, petits et grands se sont retrouvés place du Champ de Mars.

La soirée a commencé en musique et à la tombée de la nuit, le traditionnel bûcher a été allumé, sous les applaudissements du public.

Un grand merci au Comité des fêtes, aux agents communaux et à tous les habitants qui ont contribué à la réussite de cette belle soirée.

On a jazzé sur la Place !



Le 26 juillet a un lieu sur la Place, un concert de jazz avec le groupe Paci Blues Band.

Le groupe est composé de Serge (basse), Guillaume (batterie), Michel Mahistre au Saxophone et Vincent Paci au piano et au chant.

Cet événement musical a rassemblé autour de rythmes entraînants et de mélodies envoûtantes, offrant à tous une ambiance festive et conviviale. La virtuosité des musiciens, combinée à leur énergie communicative, a fait de ce concert une belle expérience.



PACI BLUES BAND

EN CONCERT

SAM 26 JUILLET
À PARTIR DE 20H30
PL. DU CHAMP DE MARS
07380 JAUJAC

Ce concert de jazz est dans la série d'événements culturels que la Municipalité organise pour animer notre commune.

Le Théâtre de Bulle vous présente
LE GRAND CABARET D'ALICE

Tarifs
10€
5€
(15 ans)

28.07 : Château de Vignas // 27.07 : Jaujac (cour de l'école)
28.07 : Village du Vendôme // 29.07 : Marais du Béliers, Jeysses
30.07 : Château de Boulogne
Spécial à 21€
contact@theatredebulle.com

Ce sont des dizaines de personnes qui étaient réunies le dimanche 28 juillet pour assister à la représentation du Grand Cabaret d'Alice par la compagnie Théâtre de bulle, dans la cour de l'école publique.

Tout droit venus de Francheville, ils ont su transporter les spectateurs dans l'univers poétique et philosophique de ce chef-d'œuvre littéraire.

Un cabaret qui a enchanté !



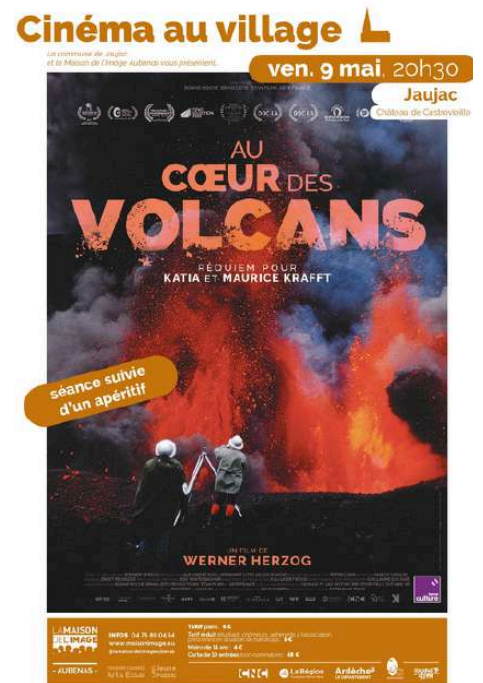
Le Cinéma sous les étoiles !



Comme chaque année, la Mairie en partenariat avec la Maison de l'Image, a souhaité proposer une projection au printemps à Castrevieille et deux projections de films en plein air l'été. L'idée était de se retrouver, à la nuit tombée, pour profiter de la magie du cinéma sous les étoiles !

Pour la séance de printemps, nous avons sélectionné le film diffusé en lien avec les projets de l'année de l'école (thématique des volcans).

- "Au coeur des volcans", racontait l'incroyable histoire des volcanologues Katia et Maurice Krafft. Pendant vingt-cinq ans, le couple a parcouru le monde pour étudier, mais aussi photographier et filmer, tous les volcans actifs de la planète, dans les conditions les plus extrêmes. En s'emparant des captivantes archives cinématographiques des illustres volcanologues, Werner Herzog a célébré avec force et poésie la vie, brutalement interrompue en 1991, de deux chercheurs et preneurs d'images à l'œuvre unique. Trente ans plus tard, ce film a redonné vie à leurs images époustouflantes et a rendu hommage à ce couple légendaire.



Cinéma sous les étoiles ☾



- Le deuxième, "En fanfare" relatait la vie de Thibaut Desormeaux, chef d'orchestre de renommée internationale, qui s'effondre en pleine répétition. Le diagnostic tombe : une leucémie fulgurante nécessitant une greffe urgente de moelle osseuse. Les analyses révèlent qu'il n'a aucun lien biologique avec ses parents : il a été adopté. En recherchant un donneur compatible, Thibaut découvre l'existence d'un frère biologique, Jimmy Lecocq, employé de cantine scolaire dans le Nord et tromboniste amateur dans une fanfare locale. Lorsque la fanfare de Jimmy perd son chef, Thibaut propose de prendre la baguette. Entre ces deux frères que tout oppose – l'un voyageant à travers le monde, l'autre ancré dans un quotidien modeste – la musique devient un pont, révélant peu à peu leurs points communs et redessinant leurs liens familiaux. Cette comédie dramatique profondément humaine, qui a réussi le pari délicat de traiter de sujets graves avec légèreté et sensibilité, a touché son public avec plus de 160 personnes qui ont assisté à la projection.

- Enfin, le troisième film, "Monsieur Aznavour" a retracé le destin hors du commun de Charles Aznavour, fils d'immigrés arméniens, issu d'un milieu modeste, à la voix voilée et souvent considéré comme peu prometteur. Grâce à une persévérance inébranlable et beaucoup de travail, il parvient à s'imposer comme une figure emblématique de la chanson française, interprétant près de 1 200 titres dans toutes les langues. Près de 100 personnes ont visionné ce biopic élégant et inspirant, porté par un Tahar Rahim habité. Un bel hommage qui a donné envie de réécouter toute son œuvre.

Cinéma sous les étoiles ☾



Ces projections ont été réalisées en partenariat avec La Maison de l'Image, pôle départemental dans le domaine de l'image et de l'éducation à l'image et qui bénéficie du classement Art et Essai pour son circuit de cinéma itinérant.

Deux projections à Jaujac dans le cadre des Etats généraux du film documentaire de Lussas



états généraux du film documentaire
LUSSAS, 17-23 août 2025

projection hors les murs



LE GOÛT DU SUCRE
CHARLIE DUPLAN ET THOMAS LOUBIÈRE

LUNDI 18 AOÛT 2025 À 21:00
COUR ÉLÉMENTAIRE DE JAUJAC
En présence des réalisateurs
dans le cadre de Terres de Doc

PAR LES VILLAGES



Cette année encore, les Etats généraux du film documentaire de Lussas, de renommée internationale, ont sélectionné le village de Jaujac pour y proposer des projections. Une nouvelle occasion pour Jaujac de proposer des événements culturels d'une très riche qualité ! Un grand merci à Nicolas BOLE et les bénévoles, Eléonore et Marie, d'avoir rendu cela possible.

Le documentaire proposé, le lundi 18 août à la tombée de la nuit, était "Le goût du sucre".

Le synopsis : "Cinq ans après la fin de la guerre contre Daech, Khassro, ancien Peshmerga kurde, peine à faire son deuil après la perte de son jeune frère Saad, tué au combat. Entre un père patriote qui glorifie les martyrs et des enfants en quête d'exil qui n'espèrent plus en un Kurdistan libre, Khassro tente de donner un sens à sa vie. Il vit au jour le jour en travaillant avec ses fils dans une décharge à ciel ouvert, hanté par son deuil et la colère d'une victoire qui n'a rien changé..."

Il a été réalisé par Charlie Duplan et Thomas Loubière. Ces derniers étaient présents. Ils se sont longuement prêtés au jeu des questions/réponses avec le public.

Le documentaire proposé, le jeudi 21 août à la tombée de la nuit, était "La Rivière".

Le synopsis : "Un voyage au fil des rivières, de leurs sources mystérieuses jusqu'à leurs embouchures majestueuses. Le film explore la beauté fragile de ces écosystèmes, les menaces qui pèsent sur eux et la relation intime que nous entretenons avec l'eau, source de vie. À travers paysages, rencontres et réflexions, La Rivière nous invita à regarder autrement ces trésors naturels qui coulent au cœur de nos territoires."



Les séances étaient proposées gratuitement, dans la cour de l'école. De quoi séduire les cinéphiles et passionnés de documentaires !

états généraux du film documentaire
LUSSAS, 17-23 août 2025

projection hors les murs



LA RIVIÈRE
DOMINIQUE MARCHAIS

JEUDI 21 AOÛT 2025 À 21:00
COUR ÉLÉMENTAIRE DE JAUJAC
En présence de Mathieu Berthon, distributeur,
dans le cadre de Terres de Doc

PAR LES VILLAGES



états généraux
du film documentaire

• ardecheimages.org


Exposition - Florence Griot-HUSS



La Mairie de Jaujac a eu le plaisir d'accueillir, du 29 juillet au 6 août, une nouvelle exposition artistique en salle Vincentis (sous la mairie) !

Il s'agissait des œuvres en pastel de Florence Griot-HUSS, une artiste au style sensible et lumineux, qui puise son inspiration dans la nature, la lumière et les instants suspendus.

EXPO Paysages ardéchois



FLORENCE URIOT-HUSS

Mairie de Jaujac
Salle Vincentis
11 Place du Champ de Mars
07380 Jaujac
(sous la mairie)
Vernissage
Mardi 29 Juillet 2025 à 19h

HORAIRES 10H-13H Sur rdv 06.47.00.77.81	DATE 29.07.25 - 06.08.25	INSTAGRAM @florencuriot Huss
---	-----------------------------	---------------------------------

À travers ses créations, Florence Griot-HUSS nous a invités à un voyage poétique, où chaque trait, chaque nuance de couleur traduit une émotion subtile. Ses pastels capturent la beauté fugace des paysages, la douceur des lumières changeantes et ces « instants suspendus » qui semblent échapper au temps. Inspirée par la nature et ses infinies variations, l'artiste sait en révéler toute la richesse et la luminosité, offrant aux visiteurs une expérience visuelle à la fois apaisante et contemplative.

10-12h 16.-20h
EXPOSITION
11 PL. du champ de Mars
07380 Jaujac

09/08/2025 17/08/2025



CROCH FIL DE TERRE
Céramique en faïence
chantal.anne7@gmail.com
Croch_Fil



XiRho
Céramique en grés
nancy@xirho.studio
XiRho_studio

ATELIERS/WORKSHOP
Décore ta propre tasse. A partir de 10 ans.
Places limitées. Réservation par e-mail obligatoire.
9/08, 11/08 & 13/08 de 16.30h à 19.30h. 30 euro p.p..





Exposition - Croch fil de terre et XiRho

Du 9 au 17 août, la salle Vincentis a pris des allures d'atelier d'art vivant grâce à l'exposition conjointe de Chantal ANNE et Nancy DELAERE. Les deux artistes céramistes y ont présenté un ensemble riche et varié de leurs créations, offrant au public un véritable panorama de leur savoir-faire et de leur univers respectif.

Les pièces exposées, façonnées avec minutie et passion, illustrent la diversité des approches et des techniques de la céramique.

En parallèle, les ateliers créatifs proposés ont rencontré un vif succès, rassemblant petits et grands autour de la découverte de la céramique.

Cette exposition-atelier a non seulement permis de mettre en lumière le talent et la complémentarité de deux artistes passionnées, mais aussi d'initier un public curieux aux gestes et à la patience qu'exige l'art céramique. Une rencontre artistique et humaine des plus intéressantes !



Exposition - Aquar'Elles et Lui



La Mairie de Jaujac a eu le plaisir d'accueillir, du 19 au 24 août, une nouvelle exposition artistique en salle Vincentis (sous la mairie) !

Il s'agissait des œuvres de Laurence Coche-Dequeant, de Marie Chalon et de Jean-Jacques Chopin.

Pendant plusieurs jours, habitants et visiteurs ont pu découvrir le travail délicat et raffiné d'artistes passionnés, dont les œuvres mettaient en valeur la légèreté et la transparence propres à cette technique.

Paysages ardéchois, scènes de vie ou compositions plus abstraites : la diversité des sujets a offert aux visiteurs un véritable voyage pictural. Les couleurs douces, les jeux de lumière et la maîtrise du geste ont été particulièrement remarquables et appréciés.

Ce type d'événement participe pleinement à la vitalité de notre village et permet de mettre en lumière des talents souvent discrets, mais remarquables. Un grand merci aux artistes pour la qualité de leur travail, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette exposition.



Déambull a fêté ses 20 ans !

Voilà deux décennies que l'association Déambull anime avec passion la vie culturelle et artistique de Jaujac et de ses alentours.

Depuis 20 ans, ses salariés, bénévoles et artistes nous font voyager à travers jeux, spectacles, concerts et moments de partage qui rassemblent habitants et visiteurs.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle aventure humaine et créative !



Le concert orgue et flûte

Le 28 septembre, l'église Saint-Bonnet a vibré au son de son grand orgue grâce au talent de Pierre-Emmanuel Vilvert (flûte traversière) et Christian Bachelay (orgue), tous 2 venus du Jura.

Devant un public nombreux et attentif, les deux musiciens ont offert un moment d'exception, mêlant virtuosité, sensibilité et complicité artistique. Les voûtes de l'église se sont emplies de résonances puissantes et délicates, pour un voyage musical qui a conquis les spectateurs.

Un instant hors du temps, que beaucoup garderont en mémoire, et qui a été dédié à Monsieur Jean-Marie Hughes.



Un gros millésime pour la fête votive 2025



Le Comité des Fêtes avait programmé de belles choses pour la fête votive : aubade aux habitants, concerts, course de caisses à savon, organisation de la buvette...

La Mairie devant se charger, comme à l'accoutumée, de la gestion des forains et du pique-nique à la source du Peschier.

JAUJAC

Fête Votive 13 - 14 - 15 - 16 août 18 août

13 août : A 8h30 - Aubade aux habitants, traditionnelle
vente de pognes

14 août : A 22h - Bal avec DJ - EXTRA SONO 07
soirée black & white

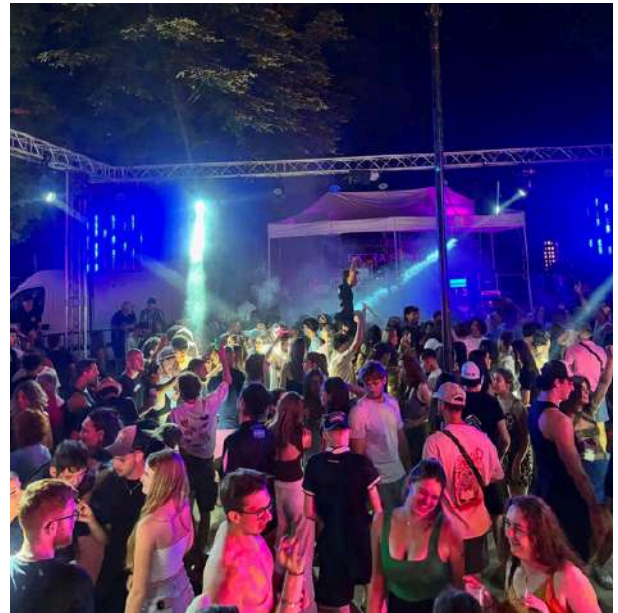
15 août : A 22h - Bal avec DJ - EXTRA SONO 07
soirée kitsch

16 août : Dès 12h - Traditionnel pique nique du peschier
A 16h - Course de caisse à savon
A 22h - Bal avec DJ - EXTRA SONO 07

Organisé par le Comité des Fêtes de Jaujac avec le soutien de la municipalité de Jaujac. L'association n'est pas responsable des incidents et dégradations. La vente d'alcool aux mineurs est interdite.

Fête Foraine du 14 au 17 août

18 août : Concours de pétanque organisé par les Randonneurs Cévenols
Dès 9h : Doublette
Dès 15h : Triplette



Succès pour le traditionnel pique-nique au Peschier organisé par la Mairie



Le pique-nique du Peschier a vu une belle affluence le 16 août dernier !

Tout était prêt pour l'événement, puisque les employés municipaux avaient nettoyé le site et la piste de danse.

L'apéritif était offert par la Municipalité et le concert assuré par Monsieur Bourniquel que nous remercions !



Un plébiscite pour le concours de pétanque du 17 juillet



Le concours de pétanque organisé le 17 juillet a rencontré un franc succès, avec une affluence record tout au long de la journée. Plus de 200 équipes se sont inscrites, confirmant l'attachement des habitants et des visiteurs à ce rendez-vous convivial et sportif de l'été.

Les parties se sont enchaînées dans une ambiance chaleureuse, alliant esprit de compétition et moments de partage.

La Municipalité adresse ses remerciements aux organisateurs et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de l'événement.

Le raid Dynamoov reçu comme il se doit à Jaujac pour la 2ème année consécutive !



Le raid Dynamoov est arrivé à Jaujac dans les temps annoncés, le mardi 13 mai à 11h, en plein milieu du marché !

Les enfants, bénévoles et athlètes participants ont pu compter sur les acclamations des élèves de l'école publique de Jaujac et des passants.

Le raid Dynamoov est un défi sportif inclusif où athlètes, personnalités et enfants en situation de handicap s'allient pour parcourir en tandem adapté des centaines de kilomètres à travers des villes emblématiques.

Cette année, ce sont Lya et Clément qui ont effectué le parcours de 77 km, avec 1 200 mètres de dénivelé positif. Une aventure humaine incroyable vécue aux côtés de Pauline Monterrat, championne de France d'aviron et cycliste !

L'objectif de ce raid (grâce aux duos enfant / personnalité) est de sensibiliser au handicap en :

- encourageant la pratique sportive ;
- valorisant un enfant ;
- créant des liens forts et durables entre les participants.

Le repas a ensuite été pris à la cantine municipale de l'école de Jaujac.

Enfin, la Municipalité était bien présente en soirée, à l'invitation de l'association Des Chefs Pour Des Enfants présidée par Martine Deguilhen. Le nouveau tandem, acheté grâce à un don de l'association a été exposé, après son inauguration sur les routes ardéchoises.



Jaujac a accueilli les pays du Monde à l'occasion de l'Ardéchoise !



Au mois de juin 2025, et plus précisément les 12 et 13, les cyclistes de l'Ardéchoise (ils étaient plus de 12 500) se sont, comme chaque année depuis plus de 30 ans, déplacés pour arpenter au départ de St Félicien, notre département, visualiser tant de beaux paysages et traverser à l'occasion notre beau village de Jaujac.



Et comme depuis plusieurs exercices, un groupe de bénévoles de la commune, a souhaité accueillir ces cyclistes et réaliser une animation sur le haut de la Place du Champ de Mars.

Le temps était superbe et nul n'eut besoin de se protéger d'une quelconque goutte de pluie sous les 3 barnums installés avec l'aide des employés de la Mairie.

Fidèles à la tradition, ces volontaires ont assuré pour les coureurs une distribution de boissons fraîches, de tartes sucrées et salées ainsi que de pizzas, quiches et gâteaux. Ces derniers, très appréciés par nombre de coureurs, étaient, comme de coutume, préparés par Françoise notre buraliste.

Sur le thème de cette année, lié à l'accueil des pays du monde, les bénévoles se sont costumés pour représenter le maximum de pays et c'est ainsi que les coureurs ont pu lors de leur arrêt, tenter de deviner les pays sélectionnés et discuter avec chacun des représentants costumés. Il s'agissait certes des pays d'Europe mais aussi de pays plus lointains. Un petit nombre de touristes ou d'habitants pouvait tenter de deviner ou de confirmer leur idée des costumes et des pays choisis grâce à un planisphère sur lequel seul un drapeau pouvait donner un début de solution.

Le nombre de coureurs traversant notre village est apparu plus faible cette année. Ceci est sans doute la conséquence du nombre de circuits proposés qui est en augmentation et à l'apparition notamment des vélos Gravel qui utilisent d'autres circuits principalement caillouteux, dans le nord du département.

L'avenir de l'Ardéchoise se jouant sur la participation d'un nombre important de cyclistes, espérons que l'avenir de cette course sera toujours aussi beau. Et en effet, nous l'avons vérifié le 6 septembre pour la fête de l'Ardechoise à St Cirques en Montagne avec la présence de 177 villages et de 800 bénévoles. A cette occasion, Jaujac a été récompensé de l'animation et de l'accueil des coureurs, par un prix au tableau d'honneur !



Remerciements des sponsors au Jaujac Boules

C'est avec grand plaisir que la Maire a assisté le mercredi 6 août, aux côtés de Patrick Rouvière, conseiller municipal délégué aux associations, à la soirée de remerciements organisée par le club Jaujac Boules en l'honneur de ses sponsors.

Ce moment convivial a permis de saluer l'engagement des nombreux partenaires qui soutiennent activement le club tout au long de l'année. Leur fidélité contribue au dynamisme sportif et à la vitalité associative de notre commune.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement l'équipe dirigeante du club pour son accueil, ainsi que tous les bénévoles qui font vivre cette belle association au quotidien.



Encore un beau succès pour les Fous semblants



La troupe des Fous Semblants a enchanté petits et grands en présentant une pièce pleine d'humour et de talent dans la cour de l'école de Jaujac.

Au programme : "l'histoire d'une poupée jetée à la poubelle par un père déboussolé face aux bizarreries de son fils. Ce geste punitif va entraîner une improbable alliance chez les crasseux des bas-fonds qui vont s'unir pour faire remonter la poupée chez elle.

Nos héros vont être aidés dans cette mission par l'apparition de deux stars du cinéma d'action et la découverte d'une valise bourrée de gadgets d'agents secrets qui vont bouleverser la logique de cette histoire à grands coups de philosophie infrarouge et d'humour à visée laser".

Un beau moment culturel et convivial, qui a su rassembler habitants, familles et amateurs de théâtre dans un cadre simple et chaleureux.

Un grand merci à la troupe pour leur énergie communicative, et au public venu nombreux partager ce moment !





Un succès pour la journée mondiale du nettoyage de la planète

C'est une belle action citoyenne de nettoyage qui a été réalisée le samedi 20 septembre !

Une vingtaine d'habitants ont répondu présents à l'invitation de la Municipalité pour participer à l'événement mondial « World Clean Up Day », littéralement « Jour de nettoyage de la planète ».

Le rendez-vous était fixé à 10h dans la cour de la Mairie, pour ensuite aller vers des lieux à nettoyer. Ont notamment fait l'objet d'un nettoyage : la Place du Champ de Mars, la Turbine, la Place de la Poste, la Place de l'église, les alentours de l'école, le parking de Castrevieille...

Les sacs de tri fournis au départ étaient malheureusement bien remplis au bout de 2 heures. Plusieurs kilos de plastique, ferraille, mégots, capsules, mouchoirs, sachets... ont été ramassés. Mais sur une note positive, ce sont deux fois moins de déchets récoltés par rapport à l'année dernière.

Un pot a ensuite été partagé dans une belle convivialité avec les bénévoles méritants.

Pourquoi organiser un tel évènement citoyen ? Le World Cleanup Day est un mouvement mondial pour une action positive et festive de ramassage des déchets pour lutter contre les déchets sauvages. Cela permet :

- De créer du lien social entre les citoyens ;
- De sensibiliser les citoyens au tri des déchets ;
- De faire évoluer les consciences et de faire changer les comportements.



Une cérémonie commémorative pour célébrer la mémoire du Docteur Jean Delenne

Le samedi 30 août dernier, la Municipalité de Jaujac a convié la population à un moment de mémoire et de recueillement, afin de rendre hommage au Docteur Jean DELENNE, Maire de la Commune de 1959 à 1973.



La cérémonie, qui s'est déroulée au Sportissage, a réuni une centaine d'habitants, d'élus, d'anciens patients de celui qui a profondément marqué l'histoire de Jaujac.

La Maire, Marion Houetz, a salué dans son discours Messieurs Bardine, Rouchouse et Faton, à l'origine de cet hommage.

Elle a rappelé qu'au cours de son mandat, le Docteur Delenne s'est attaché à moderniser et à développer la commune, tout en restant toujours proche des habitants. Son action politique et son rôle de Conseiller départemental témoignaient d'une vision claire et généreuse pour l'Ardèche, qu'il voulait ouverte et solidaire.

Parallèlement à son engagement public, il fut un médecin de campagne dévoué, disponible jour et nuit pour soigner, accompagner et parfois reconforter. Beaucoup d'anciens Jaujacquois gardent encore le souvenir d'un homme attentif et profondément humain, qui n'hésitait pas à parcourir des kilomètres pour visiter ses patients.

La cérémonie a également permis au Maire de rappeler un pan moins connu, mais tout aussi essentiel, de son parcours, son engagement dans la Résistance, où il fit preuve de courage et de détermination au service des valeurs de liberté et de justice : « Nous lui devons, comme à tant d'autres figures de l'Armée des ombres, une part de notre liberté. »

Moment fort de cet hommage, le dévoilement d'une plaque commémorative a eu lieu sur la façade du bâtiment du Sportissage. À l'issue de ce geste symbolique, il a été annoncé que ce lieu portera désormais le nom du Docteur Delenne, afin que son souvenir reste vivant dans la mémoire collective et auprès des générations futures.

La famille du Docteur DELENNE, présente lors de la cérémonie, a partagé avec l'assemblée un instant particulièrement fort en émotions, empreint à la fois de fierté et de gratitude. Les mots de son fils, le Docteur Jean-Luc DELENNE ont été particulièrement émouvants.

La commémoration s'est conclue par un pot de l'amitié, partagé dans un climat à la fois convivial et solennel, témoignant de la reconnaissance collective envers l'action et la mémoire de cet homme qui a tant donné à Jaujac et à ses habitants.



Le Conseil Municipal de Jaujac
a l'honneur de vous inviter
le samedi 30 août à 11h au Sportissage :

A la Cérémonie d'hommage au
Docteur Jean DELENNE
Résistant - Maire de Jaujac (1959-1973) - Conseiller général

11h00 : Discours officiels et dévoilement d'une plaque
commémorative en présence de la famille du Docteur Delenne

11h30 : Pot de l'amitié

Mairie de Jaujac
Village d'Ardèche

Voici le discours du Maire, prononcé pour l'occasion :

Bonjour à tous,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence nombreuse à cette cérémonie en l'honneur du Docteur Jean Delenne, une grande figure de notre village.

Je vais commencer ce discours par procéder aux salutations d'usage :

- Mesdames et Messieurs les membres de la famille Delenne, j'excuse Monsieur Gérard Delenne qui n'a pas pu être parmi nous pour des raisons de santé ;
- Monsieur le Conseiller départemental ;
- Mesdames et Messieurs les anciens maires et élus de la Commune de Jaujac ;
- Mesdames et Messieurs les membres actuels du Conseil municipal de Jaujac ;
- Monsieur le Président de la section locale des Anciens combattants ;
- Messieurs les porte-drapeaux ;
- Monsieur Jean-Pierre Bardine, Dr Daniel Faton, et Monsieur Jean-Marc Rouchouse, sans qui cet hommage n'aurait peut-être pas vu le jour ;
- Chers Jaujacquois et Jaujacquoises ;
- Mesdames, Messieurs ;

À travers la plaque commémorative que nous dévoilons aujourd'hui, nous saluons plusieurs dimensions de la vie du Docteur Delenne, toutes aussi admirables les unes que les autres :

- Le résistant,
- Le médecin de campagne,
- Et l'élu, maire de Jaujac de 1959 à 1973, et aussi conseiller départemental de 1964 à 1973.

Je vais tenter de retracer, avec humilité, les grandes étapes de son existence. Pour cela, j'ai été aidée par plusieurs personnes, qui se reconnaîtront, et que je remercie chaleureusement.

Ensuite, ce sera Monsieur Patrick ROUVIÈRE, Président de la section locale des Anciens combattants qui prononcera un discours. Il sera suivi du Chant des partisans, l'hymne de la Résistance française, que nous lancerons pour un moment de recueillement.

Puis Jean-Luc DELENNE prononcera une allocution au nom de la famille Delenne.

Jean-Pierre BARDINE prendra la parole en tant qu'ancien Maire et au nom de la section locale du Parti Communiste français.

Enfin, Armand BADIA, Conseiller départemental, conclura les discours officiels.

Né à Jaujac, dans notre Ardèche faite de vallées, de rivières et de silence, où l'on apprend tôt la valeur du travail, de la discrétion et des liens tissés avec les autres, Jean Delenne était un enfant du pays. Il a grandi entre les murets de pierre, les châtaigniers et les récits de veillée.

À l'aube de sa vie adulte, il « monta à la ville » pour rejoindre l'armée et entamer une formation de médecin militaire. Direction Lyon.

Mais l'Histoire, avec un grand « H », en décida autrement. Car nous étions en 1939, et que fut déclarée la guerre. On croyait qu'elle serait courte. On parlait de "drôle de guerre". En 1940, le 7 janvier, Jean Delenne est incorporé à la section Santé Militaire de Valence puis affecté au 35^{ème} Régiment d'Artillerie Divisionnaire. Mais en mai 1940, les chars allemands traversèrent la Belgique. Le chaos s'abattit sur la France. Jean Delenne ne savait pas encore qu'il ne reviendrait pas de sitôt à Jaujac. Comme tant d'autres jeunes soldats français, il fut envoyé à l'Est de l'Europe.

L'armée française s'effondra, et Jean fut prisonnier le 27 juin 1940 en Autriche, au Stalag XVIII C. Lui, le garçon de Jaujac, habitué aux sentiers boisés et aux cloches des troupeaux, se retrouvait au milieu de la débâcle, mal équipé, mal commandé, comme tant d'autres.

Interné, il ne se résigna pas. Avec certainement une audace folle, il s'évada du camp de prisonniers. On l'imagine, traversant forêts et montagnes. Il parvient à rejoindre la France libre, puis l'Ardèche. Il retrouva son frère, retrouva les siens... mais pas pour rester à l'écart.

Là, démobilisé en août 1941, chez lui, il aurait pu rester dans l'ombre. Mais non. La guerre était encore là. Alors Jean Delenne reprit le combat, autrement. Il s'engagea dans les FFI, la Résistance intérieure française, au sein de la brigade de Largentière.

Il était Sous-Lieutenant FFI, fort de notions médicales et de ce savoir empirique des gens du pays. Il s'occupa de ses camarades blessés, pansant les plaies dans les bois, sous les étoiles, entre deux opérations de sabotage. On l'imagine, pas encore médecin, mais ayant déjà ce regard attentif, ces mains sûres et cette présence apaisante.

Et quand le front se rapprocha, Jean Delenne fit encore un pas en avant. Il rejoignit les groupes engagés dans les combats décisifs. Il participa à la Libération des Alpes, aux côtés d'autres résistants et de l'armée française reconstituée. Il fut de ceux qui ont aidé à repousser l'occupant, village après village, col après col, jusqu'à ce que le drapeau tricolore flotte à nouveau sur les hauteurs.

Après la guerre, Jean Delenne revint à Jaujac, sans bruit. Il ne demanda rien. Il ne chercha ni honneur, ni reconnaissance. Comme me l'ont expliqué ses fils, il n'a jamais fait état de son histoire. Mais nous, aujourd'hui, nous nous souvenons de lui comme Résistant. Nous lui devons, comme à tant d'autres figures de l'Armée des ombres, une part de notre liberté.

À la Libération, Jean Delenne devint médecin. C'est au médecin de campagne, que je souhaite rendre hommage.

Il débuta sa carrière à Largentière, où il rencontra à la Fête de l'école, celle qui deviendra son épouse, l'institutrice du village. Ils se marièrent, s'installèrent à Jaujac, et le Docteur ouvrit son premier cabinet, d'abord près de l'ancienne maison de retraite, puis dans la maison Vigier. Pendant des décennies, il a parcouru nos chemins, de jour comme de nuit, parfois dans des conditions difficiles, pour soigner, rassurer, écouter. Il a accompagné des générations entières, soignant les petits bobos comme les grandes douleurs.

Je ne résiste pas à l'envie de lire un extrait du magazine « Heures Claires » de 1963, qui m'a été transmis par sa famille. Le Docteur Delenne y décrit son quotidien : « Je fais encore une douzaine d'accouchements à domicile, par an. Et presque toujours dans les fermes les plus isolées, les plus pauvres. Dans celle-là, il fallait aller chercher l'eau à une source située à 100m de la maison. Il n'y avait ni gaz, ni même électricité : une lampe à pétrole éclairait la chambre. Tout semblait aller normalement lorsque, à 2h du matin, le travail se compliqua brusquement. Il fallait utiliser les forceps. Le cadre se prêtait fort mal à cette opération. Je réussis à convaincre la jeune femme de se laisser transporter à la maternité d'Aubenas. Mais il fallait l'amener jusqu'à la route. Je la revois, sur ce brancard qui oscillait à chacun de nos pas : nous nous enfonceons dans la neige jusqu'aux genoux et la pente est abrupte... A mesure que le temps passait, les chances de vie de l'enfant diminuaient. Nous étions trempés jusqu'au ventre. Mais changer de vêtements, c'était peut-être perdre le gosse. Alors j'ai opéré comme ça. Un bel enfant. Sa mère en est bien fière ».

Il est donc le premier visage que beaucoup ici ont vu en venant au monde. On imagine que soigner, pour lui, n'était pas un acte technique, c'était un engagement humain. En rendant hommage au docteur Delenne nous saluons aussi une époque, une manière d'exercer, et surtout, une grande humanité.

Mais l'engagement du Docteur Jean Delenne ne s'est pas arrêté à la porte de son cabinet. Il a aussi mis son énergie, sa droiture et son amour du bien commun au service de sa commune. Élu maire le 20 mars 1959 à la suite d'Abel TEYSSIER, il le restera pendant 14 ans. Ce fut des mandats de transformation et de modernisation, menés avec rigueur, vision et un sens aigu du bien commun. Avec la même humilité, la même constance, il travailla pour l'intérêt de tous, veillant sur les habitants comme il avait veillé sur ses compagnons de Résistance puis ses patients.

Parmi ses réalisations majeures, comment ne pas évoquer le grand chantier de l'adduction d'eau potable, fondamental pour le développement et la salubrité de notre village, accompagné de la création d'une station de stérilisation et du développement du réseau d'égouts. Ces infrastructures, qui paraissent aujourd'hui évidentes, ont été le fruit d'un travail long et visionnaire. Il a travaillé pour la vie quotidienne en aménageant des logements d'instituteurs, en agrandissant le cimetière, ou encore en créant des gîtes dans le château de Castrevieille, valorisant ainsi notre patrimoine.

Mais le mandat du Dr Delenne fut aussi marqué par l'imprévu, par la tragédie du crash aérien de 1963. Là encore, son sang-froid, son sens des responsabilités et sa capacité à mobiliser ont été exemplaires. Il a su, dans ce moment de crise, organiser les secours, puis la démolition des immeubles endommagés, et obtenir un financement du Ministère des Armées. Il a tiré profit de ce drame pour reconstruire, pour créer une nouvelle voie - la route de la Poste, et même engager la réfection du clocher de l'église. Cette gestion de crise force encore aujourd'hui notre admiration.

Sur le plan des équipements, il a su doter la commune de véhicules pour l'entretien des chemins, l'enlèvement des ordures ménagères, et même pour les sapeurs-pompiers, répondant ainsi à des besoins très concrets. Il a su faire progresser notre village dans la modernité : l'installation du téléphone en mairie dès 1959, la transformation des deux écoles spéciales en une école mixte, l'adhésion au syndicat d'électricité, et les travaux d'éclairage public ont marqué un tournant vers un service public plus efficace et plus juste. On action s'est aussi tournée vers l'avenir et la jeunesse : avec l'installation du centre de vacances de Bobigny, la création du terrain de football et de ses vestiaires.

Et comment ne pas saluer son engagement dans la défense du territoire, lorsqu'il s'est opposé à la fermeture de la ligne SNCF Le Teil - Alès - Lalevade, dernier lien ferroviaire pénétrant au cœur de notre département. Il portait déjà cette conscience que le désenclavement est un enjeu vital pour nos territoires.

Conseiller général du canton de Thueyts, il a également défendu notre bassin de vie à l'échelle départementale, avec cette même intégrité, cette rigueur tranquille qui faisaient de lui un homme profondément respecté.

En tant que maire de Jaujac pendant 14 années, il a accompagné la modernisation de notre village, avec un sens aigu de l'intérêt général, une vision juste des besoins de notre territoire, et une attention constante portée aux habitants. Il restera une figure de référence, un modèle d'engagement et de rigueur pour les générations d'élus à venir. D'ailleurs, je vous invite toutes et tous à garder en mémoire l'action du Docteur Delenne, non comme une page tournée, mais comme un socle solide sur lequel nous continuons de construire l'avenir de notre village.

Usé par les années, il quitta sa fonction de maire. Mais fidèle à ses convictions, il ne cessa pas d'agir. Il rejoignit la commune de Bobigny, alors dirigée par Georges Valbon, pour travailler dans un dispensaire communal. Ce choix est profondément révélateur de l'homme qu'il était : un humaniste, engagé, solidaire. Un médecin pour qui la santé n'était pas un privilège, mais un droit. Pour qui soigner, c'était avant tout tendre la main à celles et ceux qui en avaient le plus besoin.

Aujourd'hui, en prononçant son nom, nous rendons hommage à une vie entière donnée aux autres, dans l'ombre et dans la lumière, dans les combats comme dans les responsabilités civiles, dans la fidélité et l'humilité. Nous saluons un homme droit, discret, courageux, et profondément humain. Un homme qui incarne ce que Jaujac a de plus précieux : la solidarité, le respect des autres, l'attachement à notre terre et à notre histoire. Le Docteur Delenne a profondément marqué Jaujac, non seulement par les fonctions qu'il a exercées, mais surtout par la force de ses convictions.

Puisse sa mémoire continuer de vivre ici, parmi nous. Puisse son exemple nous guider, nous inspirer, et nous rappeler que le vrai courage est souvent silencieux, mais toujours essentiel.



TRANSITIONS

Une étude pour rénover ou reconstruire la station d'épuration du centre village

Le contexte

La commune dispose de deux réseaux d'assainissement collectif raccordés chacun à une station d'épuration (lits bactériens pour la STEP de La Prade avec 660 raccordements, et filtre planté de roseaux pour la STEP du Chambon).



L'exploitation de ces deux unités de traitement est assurée par les services communaux. Les récents travaux ont permis de mettre en séparatif l'ensemble du réseau d'assainissement de la commune et de remplacer les canalisations vieillissantes.

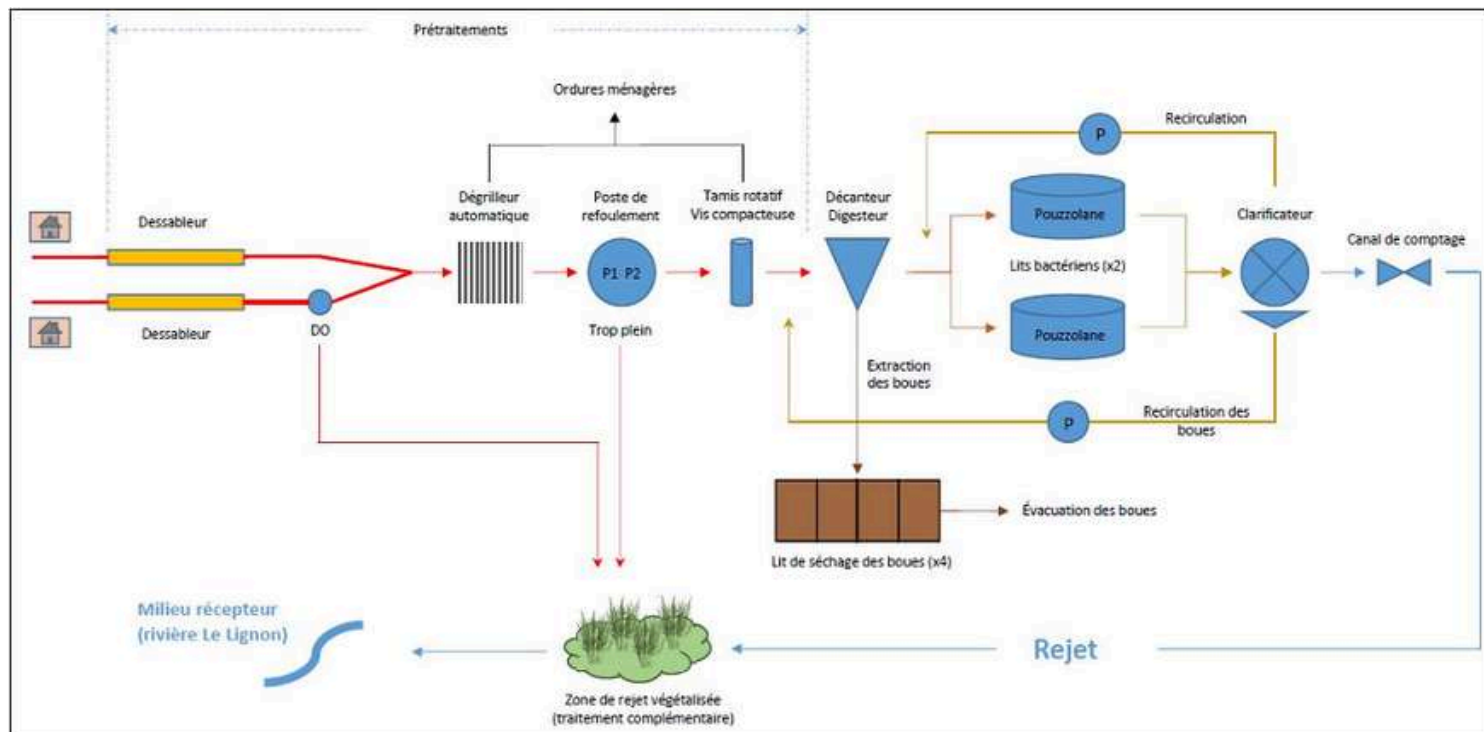
La station d'épuration du centre-village

Le traitement de l'ensemble des eaux usées du centre-bourg est assuré par une station d'épuration de type lits bactériens, située en bordure de la rivière le Lignon, d'une capacité nominale de 1 500 équivalent habitants (EH). Elle a été mise en service en 1978. La construction de l'ouvrage a été réalisée par la Société SOAF.

Bien que respectant les exigences épuratoires fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, les résultats de l'épuration ne sont pas optimaux, et le rejet des eaux traitées a un impact direct sur la qualité des eaux du milieu récepteur, la rivière Lignon.

La commune dispose, en effet, d'une plage aménagée sur son territoire, localisée 600 mètres à l'aval du rejet de la STEP. La qualité de l'eau de baignade est parfois fluctuante.

Le fonctionnement actuel de la station d'épuration

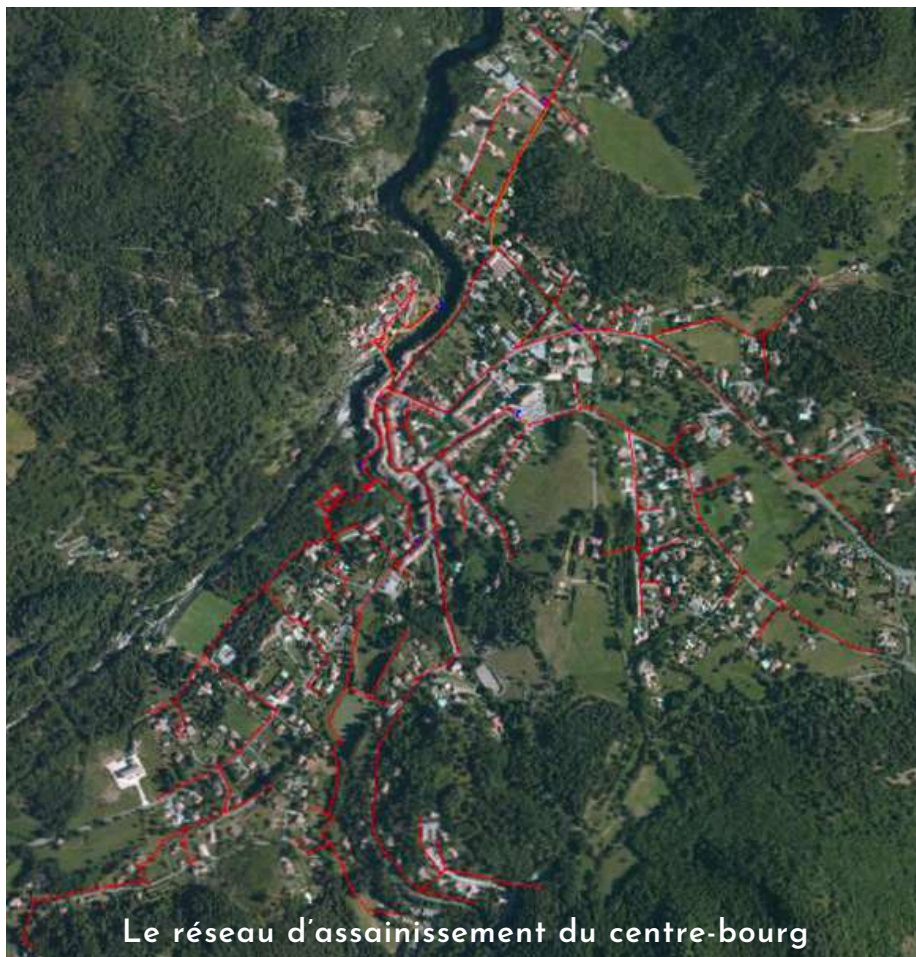


L'objectif de l'étude

Afin d'améliorer la qualité de l'eau de baignade et la qualité des rejets post-traitement de l'assainissement dans le milieu naturel, la Municipalité a lancé en 2025, une étude en vue de la rénovation ou de la re-construction d'une nouvelle station d'épuration.

L'objectif de l'étude est de :

1. Réaliser un diagnostic précis de l'unité de traitement existante (synthèse et analyse des études existantes (SGA, DIAG réseaux, rapports SATESE...), et une étude fonctionnelle de l'équipement (hydraulique, génie civil, électromécanique).
2. Réaliser l'étude d'opportunité des différents scénarii pour l'amélioration de l'impact du rejet sur le milieu naturel et permettre à la Commune de choisir la solution la plus opportune d'un point de vue technique et financier.
3. Elaborer un programme de travaux, niveau Avant-Projet Sommaire, en précisant :
 - l'emprise foncière de l'équipement,
 - la filière de traitement retenue,
 - le niveau d'exigences réglementaires et les procédures administratives à engager,
 - l'enveloppe financière de l'opération,
 - son calendrier prévisionnel,
 - le devenir des ouvrages actuels (démantèlement, dépollution).



La labellisation du Centre d'hébergement de la Bastide en refuge LPO !

Un Refuge LPO, c'est quoi ?

Le Centre d'hébergement de la Bastide a été labellisé refuge Ligue de Protection des Oiseaux.

Concrètement, il s'agit de tout faire pour maintenir un espace naturel en bonne santé sur l'ensemble du domaine (gestion différenciée des espaces verts, valorisation du site, plantations, conservation des arbres morts, passage à petite faune...). Un espace accueillant pour la faune et la flore !

Quels constats et préconisations d'aménagements à la Bastide ?

Le site de la Bastide comprend plusieurs bâtiments entourés de milieux naturels, prairies et boisements. Il y avait un manque de milieux arbustifs/buissonnants et des espèces associées (peu de merles ou de rouge-gorges, pourtant assez communs).

C'est ainsi le principal objectif des préconisations proposées : diversifier les méthodes de gestion pour favoriser le développement de zones de prairies et buissonnantes.

Voici les préconisations :

- Mise en place d'une gestion différenciée des espaces ;
- Création de prairies fleuries et de talus de plantes aromatiques, de tas de bois, de pierres et de murs en pierres sèches ;
- Adaptation des périodes d'entretien ;
- Lutte contre les espèces invasives ;
- Création de haies arbustives / buissonnantes ;
- Création de nichoirs ;
- Création de gîtes à chauve-souris ;
- Élimination des menaces pour la faune.



Quels objectifs ?

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser la biodiversité
 - Favoriser l'avifaune cavernicole (mésange, étourneau...) ;
 - Favoriser l'avifaune des milieux arbustifs (fauvette à tête noire, merle noir, rougegorge familier...) ;
 - Favoriser les chauves-souris (pipistrelle, noctule...) ;
 - Favoriser les pollinisateurs ;
 - Favoriser les reptiles.
- Renforcer les continuités écologiques
 - Favoriser la strate arbustive ;
 - Rendre le site perméable à la petite faune ;
 - Préserver la strate arborée ;
 - Améliorer les prairies.
- Sensibiliser
 - Sensibiliser les occupants du site, les scolaires, les habitants ;
 - Communiquer sur le refuge, poser des panneaux explicatifs de la démarche ;
 - Créer des animations sur site.



Zoom sur une action : la création d'une prairie fleurie et la plantation de plantes aromatiques par les élèves de l'école publique

Les talus situés sous et au-dessus de l'accès au bâtiment principal ont été plantés d'aromatiques et semés de prairies fleuries par les élèves de l'école.

Les prairies fleuries peuvent être créées de trois façons :

- En laissant la végétation s'exprimer spontanément en passant à une fauche tardive ;
- En important du foin venant d'une prairie source, après avoir gratté le sol ;
- En semant une sélection de graines d'un mélange de prairie. L'ensemencement de la prairie se fera idéalement en septembre, après tonte puis griffage du sol. Attention à faucher les prairies ensemencées une fois le cycle de reproduction des plantes achevé, c'est-à-dire pas avant la fin de l'été. Une fauche trop tôt dans la saison entrainera une disparition à terme des espèces semées.



Pour le choix des essences à semer, attention aux mélanges vendus dans le commerce qui sont souvent peu favorables à la biodiversité. Quelques exemples d'essences locales : Achillée millefeuille, Aigremoine eupatoire, Ail sauvage, Angélique sylvestre, Bleuet, Bourrache, Brunelle commune, Brachypode penné, Brize moyenne, Brome élevé, Brome stérile, Campanule raiponce, Centaurée scabieuse, Chicorée sauvage, Compagnon blanc, Coronille variée, Carotte sauvage, Euphorbe petit cyprès, Fenouil commun, Hélianthe jaune, Hippocrépide en toupets, Hysope, Knautie, Lamier pourpre, Lin vivace, Lin campanulé, Lotier, Marguerite, Mauve sylvestre, Menthe des champs, Mélilot blanc, Millepertuis, Myosotis des champs, Origan vulgaire, Pimprenelle, Plantain lancéolé, Reine des prés, Sainfoin couché, Saponaire officinale, Sauge des prés, Silène enflée, Trèfle jaune, Vipérine...

Quelques exemples d'aromatiques : Agastache, Ails, Armoise, Bourrache, Cistes, Fenouil, Immortelles / Helichrysum , Lavande, Mélisse, Menthe, Phacélie, Romarin, Sarriette, Sauges, Tanaïs, Thym, Valériane.

Zoom sur une action : la création de nichoirs

La pose de nichoirs a pour objectif de pallier le manque de cavités.

Quelques nichoirs à mésanges ont déjà été posés en 2022. Il est préconisé d'en poser davantage, et notamment ciblant des espèces différentes. Différents modèles de nichoirs seront posés afin de favoriser un large cortège d'espèces. Ils seront installés avec l'accompagnement d'un écologue, dans les boisements mais également au niveau de l'entrée du site et des bâtiments.

La mise en place de nichoirs nécessite un entretien régulier au moins tous les deux ans (vider, nettoyer, traiter à l'huile de lin, refixer).

4 nichoirs cavernicoles pour les mésanges (diamètre trous de 28 à 32 mm)



2 nichoirs semi-ouverts pour les Rougequeues noirs



2 nichoirs à Moineaux domestiques



2 nichoirs à grand cavernicole (diamètre trou 70 mm) (étourneau, petit-duc, huppe...)



Zoom sur une action : la création de gîtes à chauves-souris

Des gîtes à chauves-souris ont déjà été posés sur la façade du bâtiment principal. Au vu du manque de cavités naturelles sur le site (peu de vieux arbres à fissures et cavités), il est proposé d'en créer et d'en poser de nouveaux, sur les façades des autres bâtiments et dans les arbres.

Ils ont pour objectif de pallier le manque de fissures naturelles (bâties, arbres, rochers...) que les chauves-souris utilisent comme habitats. Ils attirent les chauves-souris cavernicoles comme les pipistrelles (commune, de Kulh...) que l'on trouve habituellement derrière les volets.

Ces gîtes nécessitent un contrôle tous les deux ans afin de s'assurer de leur intégrité et de les protéger par de l'huile de lin.



Zoom sur une action : améliorer la perméabilité du site

Quelques passages à faune sont déjà créés dans le grillage. Il est préconisé d'en créer de nouveaux (l'idéal étant tous les 10 m). Cela peut être réalisé par la simple coupe de mailles dans le grillage créant un accès de minimum 15x15 cm (cf. photo centrale ci-dessous).

Ces passages seront créés principalement au niveau du grillage le long de la lisière boisée / ruisseau en limite sud du site.

Zoom sur une action : sensibiliser

La dimension pédagogique de ce Refuge n'étant pas à négliger, 2 animations seront réalisées chaque année pour l'école de Jaujac ou pour le grand public afin de les sensibiliser à la biodiversité du site.

Des animations ont déjà permis de créer des équipements : un hôtel à insectes, des gîtes à chauves-souris et divers nichoirs ou encore mener des inventaires naturalistes.

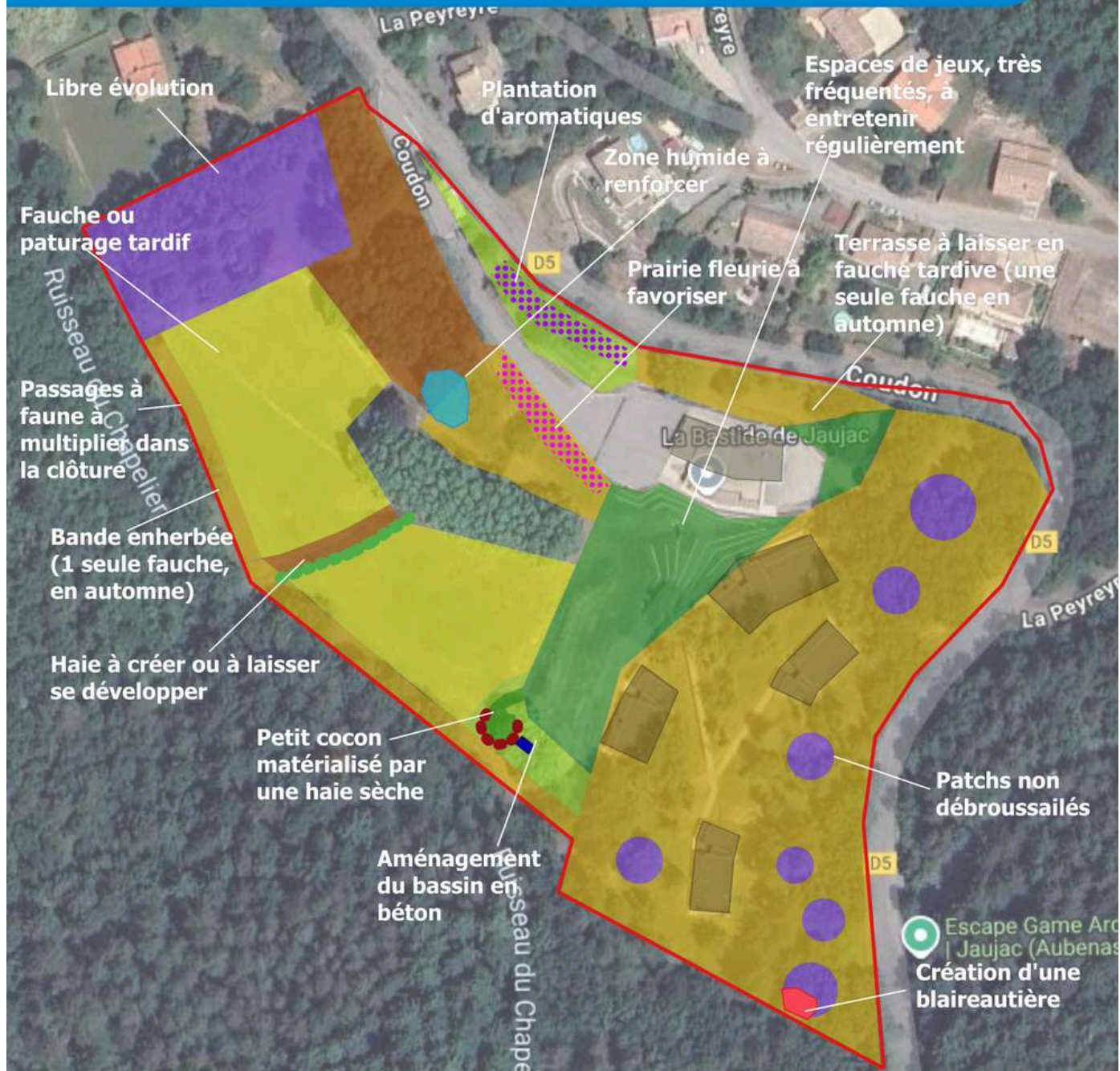
D'autres animations, en particulier à destination des scolaires de l'école de Jaujac ont été réalisées : la plantation de prairies fleuries, la plantation d'herbes aromatiques...

Un sentier pédagogique sera également étudié ou simplement la pose de panneaux d'informations.



Refuge LPO "La Bastide"

Préconisations d'aménagements et de gestion



Légende

 Site de La Bastide

Haies à créer

Haie à planter

Haie sèche

Aménagements

Mare

Prairie fleurie

Aromatiques

Neutraliser les pièges

Blaireautière

Modes de gestion

Pelouse : 1 tonte/mois - 8 cm

Prairie jardinée : 3 tontes/an - avril - juil/aoû - oct/nov - 8 cm

Prairie verte : 2 fauches/an - juil/aoû - oct/nov - 8 cm

Prairie : 1 fauche/an - oct/nov - 8 à 15 cm

Prairie semi-perm : 1 fauche/3-5 ans - oct/nov - 15 cm

Zone de non intervention



0 0,03 0,06 km



Sources : VisioNature (Réseau LPO en Auvergne-Rhône-Alpes)

Conception : Anne METAIREAU (LPO Auvergne-Rhône-Alpes)

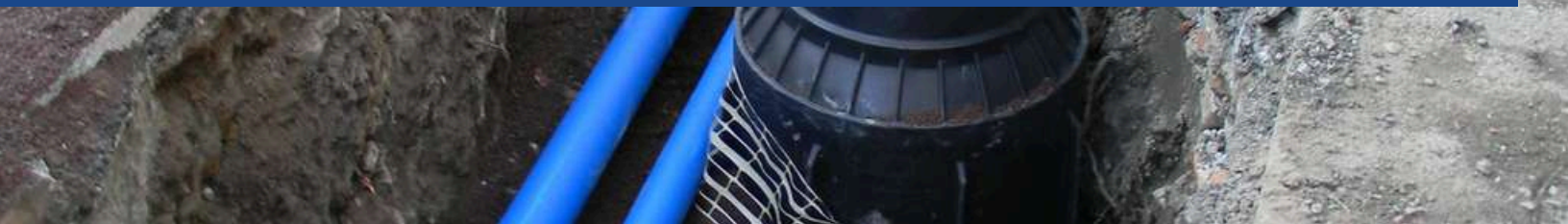
Date de réalisation : 2025-03-18

Agir pour
la biodiversité





EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



Les lingettes jetées dans les WC : une calamité pour les stations d'épuration !

Les lingettes, même estampillées « biodégradables », sont souvent très résistantes et s'accumulent dans les grilles ou bouchent les pompes des stations d'épuration.

Cela car le processus de dégradation n'a pas eu le temps de se faire.

Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

- Augmentation des fréquences d'interventions sur le matériel (entretien - réparation) ;
- Remplacement prématuré du matériel (pompe, dégrilleur...) ;
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement (atteinte à la salubrité publique, pollution...).



Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus que dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement et, à terme, ont de grandes chances de se répercuter sur la facture...

Il est donc demandé aux usagers de jeter les lingettes aux ordures ménagères, et non dans la cuvette des WC.



Réunion publique communale sur le transfert de compétences eau / assainissement

Le lundi 14 octobre 2024 au Château de Castrevieille

La Loi rend obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement des communes aux communautés de communes au 1er janvier 2026.

Aussi, la Municipalité propose à la population une réunion publique. Ce sera l'occasion :

- > De présenter les actions de la Commune au sujet de l'eau et de l'assainissement (ressources, installations, importants travaux menés ce mandat...)
- > De présenter les obligations législatives
- > De faire part de la position de la Commune vis à vis de la Communauté de communes concernant la future prise de compétences

mairie de Jaujac

La Commune garde sa compétence eau et assainissement



Bonne nouvelle pour notre Commune : grâce à l'adoption récente d'une nouvelle loi au Parlement, certaines collectivités locales peuvent désormais choisir de conserver leur compétence en matière d'eau potable et d'assainissement.

Jusqu'à présent, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoyait un transfert obligatoire de ces compétences vers les intercommunalités à partir du 1er janvier 2026.

Cette perspective suscitait des inquiétudes dans de nombreuses petites communes attachées à la gestion de proximité de ces services publics essentiels.

Grâce à la nouvelle loi votée début 2025, les communes ont désormais la possibilité de conserver cette responsabilité, si elles en font le choix.

C'est ce que notre Conseil municipal a décidé.

Pourquoi ce choix ?

Conserver la compétence eau et assainissement, c'est pouvoir :

- Continuer à gérer localement un service de qualité et adapté aux spécificités du territoire ;
- Rester proches des usagers pour un meilleur suivi ;
- Maîtriser les coûts et investissements nécessaires ;
- Préserver un lien direct entre la Commune et ses habitants sur ces sujets essentiels.

Notre commune continuera donc à assurer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement avec la rigueur et la transparence qui ont toujours été les nôtres.

Nous remercions les parlementaires et les associations d'élus qui ont œuvré pour cette avancée législative, offrant plus de liberté et de souplesse aux territoires ruraux.

Un combat de longue haleine !

La Municipalité s'est toujours résolument positionnée pour ne pas perdre la compétence eau et assainissement : vote de motions du Conseil municipal, prises de positions à la Communauté de communes pour garder le service au plus près des habitants et pour ne pas le déléguer à des entreprises privées...

La Municipalité avait également organisé une réunion publique pour informer, mobiliser et échanger avec les habitants sur les enjeux liés à la compétence eau et assainissement, ainsi que les conséquences de la perte de compétence pour les communes qui était actée dans la loi. Cette réunion publique avait vu affluer un public nombreux, et les débats ont été très riches.

Motion du Conseil municipal de Jaujac

La Municipalité a pris une motion pour s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement.

Les parlementaires locaux se sont également positionnés sans succès, jusqu'à ces derniers jours...

The document is a formal motion from the Jaujac Municipality Council, dated October 29, 2024. It addresses the mandatory transfer of water and wastewater management competencies to the Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère (CCV) starting on January 1, 2026. The motion expresses the council's opposition to this transfer, arguing for the continued local management of these essential services. It references the 'Loi NOTRe' and the 'Loi du 28 février 2025' which now allows municipalities to opt out of the transfer. The document is signed by the Mayor, Jean-Louis Bouchard, and includes the official stamp of the Jaujac Municipality.

TRAVAUX

La reprise des murets sur la route de la Turbine



La Municipalité a engagé des travaux de remise en état des murets en pierres qui bordent la route de la Turbine. Avec le temps et le passage des véhicules, de nombreuses pierres s'étaient déchaussées, fragilisant l'ouvrage et pouvant présenter un risque pour la circulation.

Ces interventions visent à sécuriser la voie tout en préservant l'identité patrimoniale de ce secteur emblématique de Jaujac.

La Commune tient à remercier les usagers pour leur compréhension et leur vigilance durant le temps des travaux. Ces aménagements traduisent la volonté municipale de concilier sécurité, entretien du patrimoine et qualité du cadre de vie.



Un appel aux dons pour restaurer les cloches et l'horloge de l'église Saint-Bonnet

La Commune de Jaujac, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a lancé un appel aux dons pour restaurer l'église Saint-Bonnet.

Si vous souhaitez participer :
<https://www.fondation-patrimoine.org/.../eglise-de.../102614>

Les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don, et de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don.

Aujourd'hui, ce sont plus de 5 000 euros qui ont été récoltés.

Les employés communaux et les élus ont, par ailleurs, entamé un grand ménage de printemps à l'intérieur de l'église en préparation des travaux et en partenariat avec la paroisse, pour faire place nette.

Jaujac abrite l'église Saint-Bonnet, fondée en 1275. Ce lieu chargé d'histoire a été reconstruit à plusieurs reprises : après les guerres de religion, puis en 1848, et plus récemment, suite à un accident en 1963, lorsque la chute d'un avion britannique a endommagé la toiture.

L'église, dominée par son imposant clocher, rythme la vie de la commune. Les travaux en cours visent à préserver cet héritage pour les générations futures.

Le projet de restauration de l'église se concentre sur la sécurisation de la montée au clocher, devenue dangereuse en raison des escaliers en bois fortement dégradés. Ce projet vise également à restaurer la grosse cloche, mise à l'arrêt en raison de son joug fragile, en remplaçant ce dernier par un mouton en chêne massif, et à remettre en état l'ancienne horloge, laissée à l'abandon après l'installation de l'horloge électronique. Une fois restaurée, cette horloge sera exposée dans l'église, permettant à tous de redécouvrir cet élément remarquable du patrimoine. En plus de renforcer la sécurité et de préserver l'histoire locale, ces travaux offriront la possibilité de remettre en fonction les trois cloches, rendant ainsi hommage à l'artisanat et à la tradition des anciennes églises.

L'église, lieu de rassemblement et de culture, est un pilier de la vie à Jaujac, où de nombreux concerts, événements et expositions ont lieu, notamment grâce à l'orgue de 23 jeux, restauré.



Le chantier de l'aménagement de la Turbine est terminé !

La Turbine : un géosite, classé à l'UNESCO, qu'il convenait de mettre en valeur

Village pittoresque de par son patrimoine architectural et géologique remarquable, Jaujac est lauréat du label "Village de caractère®".

Jaujac est également le siège du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Le Parc a obtenu le label Géopark UNESCO comme reconnaissance internationale d'un patrimoine géologique de 550 millions d'années.

Le label mondial Géopark est attribué à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable. Il consacre une démarche portée par un territoire et tous ses représentants : élus, associations, scientifiques, habitants... Il ne distingue donc pas seulement un patrimoine figé mais aussi une dynamique territoriale, la mobilisation des habitants pour la valorisation de leurs sites géologiques.

La Commune se doit donc pour honorer les labels Village de caractère et Géopark UNESCO, de préserver l'environnement et la qualité des paysages du site de la Turbine, d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, et de proposer un accueil de qualité.

Un lieu particulièrement attractif, pour tous : habitants et visiteurs !

La Turbine est un lieu particulièrement intéressant :

- Magnifique point de baignade fréquenté en période estivale (environ 100 personnes / jour), dont une baignade surveillée pour la qualité des eaux de baignade par l'ARS et l'EPTB ;
- Présence de coulées basaltiques considérées comme les plus belles d'Europe et inscrites comme Géosite à l'UNESCO ;
- Belvédère de vue sur les coulées basaltiques et la Plage ;
- Présence de l'emblématique "Pont romain" et sa calade qui relie le site de la baignade à des sentiers de randonnée (sentier classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)).
- Ruine bâtie qui constitue un belvédère informel au pied du Chastelas ;
- Centrale hydroélectrique fonctionnelle.



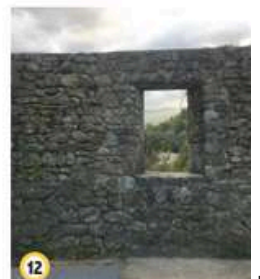
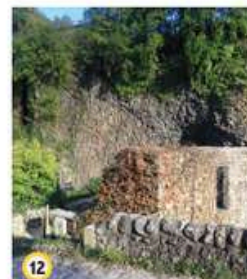
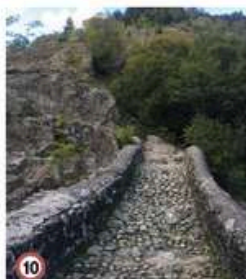
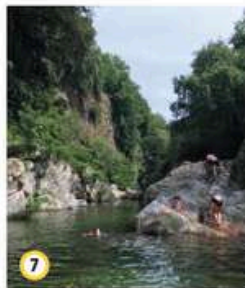
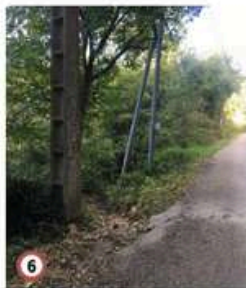
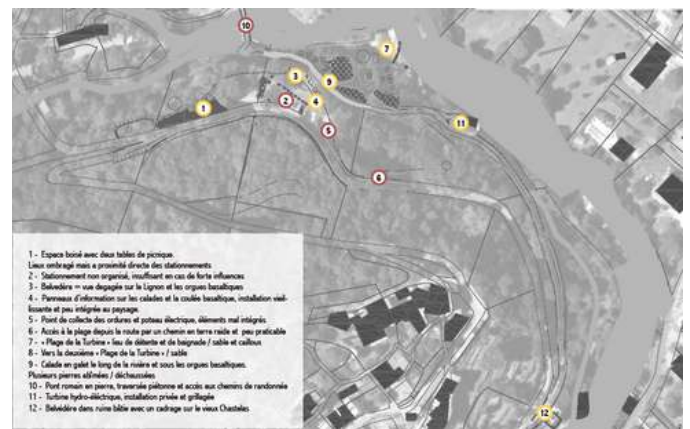
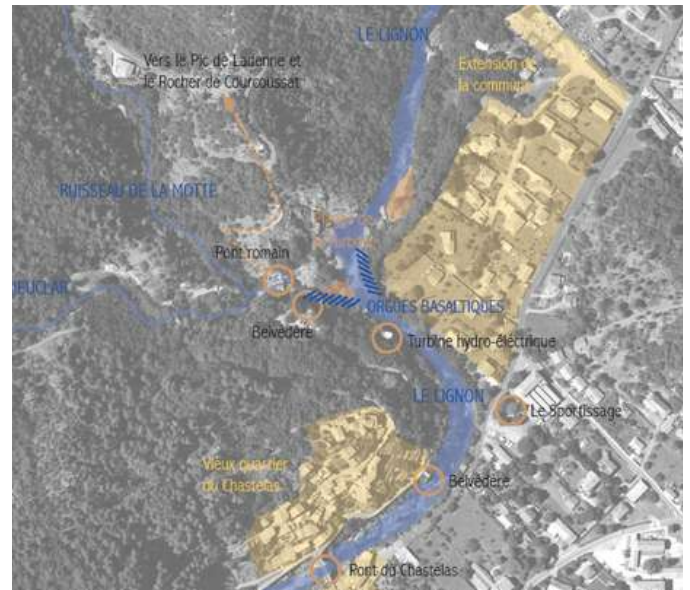
Un statu quo qui n'était plus possible !

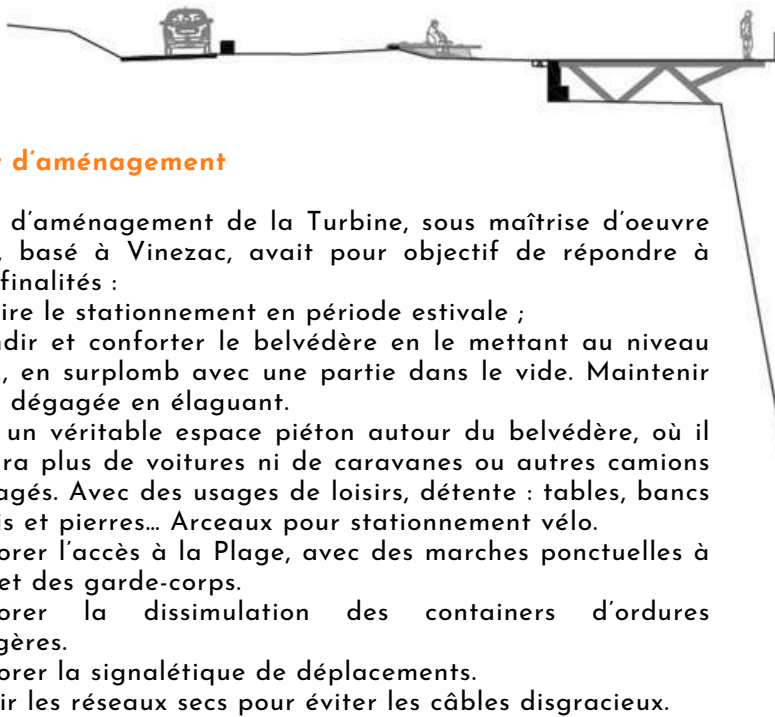
Nous ne pouvons pas raisonnablement continuer à laisser ce site se délabrer et être pris d'assaut par les voitures en période estivale.

Le site de la Turbine présentait de nombreuses faiblesses :

- Un stationnement anarchique en période estivale devant le belvédère donnant sur les orgues, et qui nuisait gravement à l'intérêt paysager du site. Sans parler des difficultés de circulation aux alentours du site.
- Le Belvédère présent, encaissé, était finalement très peu visible, et vieillissant (enrobé rouge, balustrades très usées...).
- Les énormes poteaux électriques et les containers à ordures ménagères étaient très inesthétiques, tout comme tous les câbles présents (électriques et téléphoniques).
- L'accès à la Plage depuis la route, dangereux par le chemin en terre, était très peu visible, raide et peu praticable (racines, pierres instables, roche glissante). Il s'y faisait de nombreuses chutes.
- La zone de pique-nique avec tables était à proximité directe des stationnements et les bancs étaient inexistant.
- La signalétique d'information était vieillissante et peu intégrée au paysage.
- La ruine bâtie, en entrée de site, était peu mise en valeur et a pourtant un potentiel paysager non négligeable.

Après plusieurs réunions de concertation avec les riverains, la Municipalité a pris la décision d'y interdire le stationnement en période estivale. Quelques places de stationnement seront disponibles, mais hors période estivale.

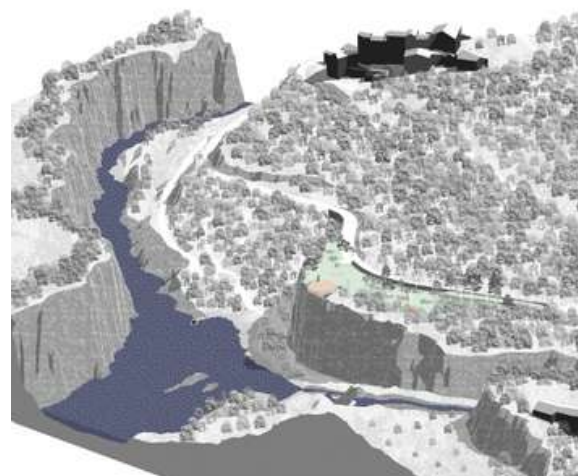




Le projet d'aménagement

Le projet d'aménagement de la Turbine, sous maîtrise d'oeuvre Atelier L, basé à Vinezac, avait pour objectif de répondre à plusieurs finalités :

- Interdire le stationnement en période estivale ;
- Agrandir et conforter le belvédère en le mettant au niveau du sol, en surplomb avec une partie dans le vide. Maintenir la vue dégagée en élaguant.
- Créer un véritable espace piéton autour du belvédère, où il n'y aura plus de voitures ni de caravanes ou autres camions aménagés. Avec des usages de loisirs, détente : tables, bancs en bois et pierres... Arceaux pour stationnement vélo.
- Améliorer l'accès à la Plage, avec des marches ponctuelles à créer et des garde-corps.
- Améliorer la dissimulation des containers d'ordures ménagères.
- Améliorer la signalétique de déplacements.
- Enfouir les réseaux secs pour éviter les câbles disgracieux.



Retour en images sur les différentes étapes du chantier

- La 1ère étape : la réalisation de sondages de sol

Avant la phase chantier à proprement parler, la Commune a fait réaliser des sondages de sol, à la pelle mécanique et au pénétromètre, afin de mesurer la perméabilité du sol et déterminer à quelle profondeur on rencontre le rocher.

Un radier béton coloré d'environ 15 cm d'épaisseur sur l'actuel Belvédère a dû être foré avant l'essai de pénétration.

Toutes ces données ont permis de travailler sur le système de fondation proposé pour l'ancrage du futur belvédère.



- La 2ème étape : l'enfouissement des réseaux secs

La Commune a lancé un vaste programme d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public. Ces travaux, qui se sont déroulés sur plusieurs semaines, visent à renforcer la sécurité et à améliorer l'esthétique du secteur. Ils ont été effectués sous la houlette du Syndicat de Développement des Energies (SDE) de l'Ardèche. Il faut dire que les nombreux câbles et poteaux disgracieux ne rendaient pas honneur à ce lieu.





Toutes les lignes téléphoniques et électriques ont été enfouies, sauf la ligne 20 000 volts qui enjambe le Lignon. Il était techniquement impossible de l'enfouir, mais elle a été déplacée pour libérer la vue depuis le belvédère. C'est un hélicoptère qui a transporté les poteaux.

- La 3ème étape : la construction d'un muret de séparation entre l'espace belvédère et la route

Le muret a été réalisé en double face par l'entreprise Eurovia / Jouanny en pierre de grès de Lyas (on ne trouve plus de pierres de rivière dans le commerce, et si vous aviez un doute... il est interdit de les ramasser dans la rivière !).



- La 4ème étape : la reprise du chemin descendant à la plage

C'est l'entreprise de Mathieu Krasousky qui a réalisé l'aménagement du chemin descendant à la plage. Les nez des marches sont en pierre, les bordures en voliges acier et des plateformes en mélange de granit et de gravier.



- La 5ème étape : l'aménagement d'une aire de collecte des ordures ménagères

L'entreprise Eurovia / Jouanny a réalisé une nouvelle aire pour dissimuler les containers, en pierre de grès de Lyas .



- La 6ème étape : l'aménagement des sols, des espaces de stationnement hors période estivale et l'élagage des arbres et autres végétaux

Les sols ont été aménagés au niveau de la zone de stationnement et sur l'aire du belvédère par les entreprises Ozil et Jouanny. Les employés municipaux ont beaucoup oeuvré à cette étape. Les élus et des bénévoles ont élagué de manière acrobatique, mais encordés, sous le belvédère !



- La 7ème étape : l'aménagement du belvédère en bois de châtaignier

Conçu en bois de châtaignier local, matériau durable et résistant, l'ouvrage est posé structurellement sur l'ancien belvédère qui a été renforcé. Il allie intégration paysagère et solidité. Sa conception privilégie la simplicité et la robustesse. Il a été fabriqué et posé par l'entreprise Bois et Via. Ce belvédère constitue désormais un espace sécurisé et convivial, favorisant la découverte et la contemplation du paysage.





- La 8ème étape : la création et l'installation de mobiliers

C'est l'entreprise le Mas de Lambras qui a réalisé et posé les mobiliers : arceaux vélos, rambardes de protection en bois, bancs, plateforme de jeux pour enfants, table de pique-nique. Ce dossier repose sur une volonté de sobriété, de rusticité et de qualité durable. Le pin douglas, le châtaignier, les rochers et l'acier sont les seules composantes de ces aménagements. Les sacates de châtaigniers, refendues, écorcées et poncées, constituent toutes les assises, dossiers, tables et plateaux du projet. Enfin, les garde-corps entourent le site, ils sont en douglas.



D'importants travaux menés par le PNR des Monts d'Ardèche pour l'aménagement extérieur du Domaine de Rochemure

Après avoir travaillé sur le parking et la voie d'accès au Domaine de Rochemure, travaux que nous avons relatés dans une précédente édition du journal municipal, le PNR des Monts d'Ardèche a lancé la 2ème phase du grand ré-aménagement extérieur du Domaine de Rochemure.

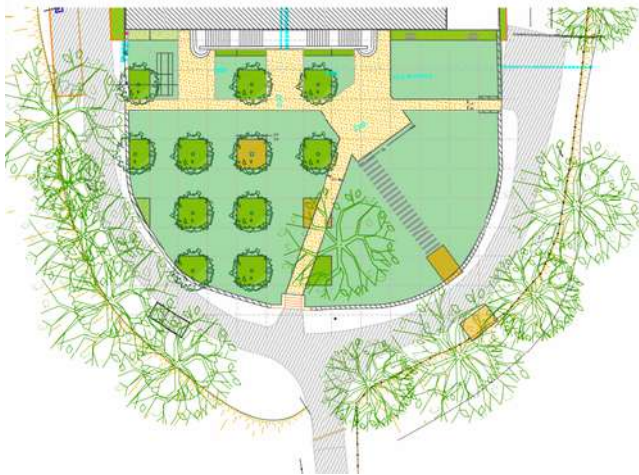
Cette phase comprend le ré-aménagement :

- Des jardins nord ;
- Des pieds de façades Est et Ouest ;
- Du bassin sud ;
- De la source du Peschier ;
- De la mare aux Libellules ;
- De la signalétique.



Voici un point complet sur les travaux effectués.

Les jardins nord, avec la suppression de la pièce d'eau circulaire et la création de deux belvédères :



Le chantier pour revoir l'aménagement du jardin a commencé à la fin de l'hiver.

Un belvédère a été ouvert sur le village de Jaujac, la trame du jardin a été redessinée et 2 000 arbres et plants ont été plantés (vivaces, pommiers, couvre-sols, grimpantes...).



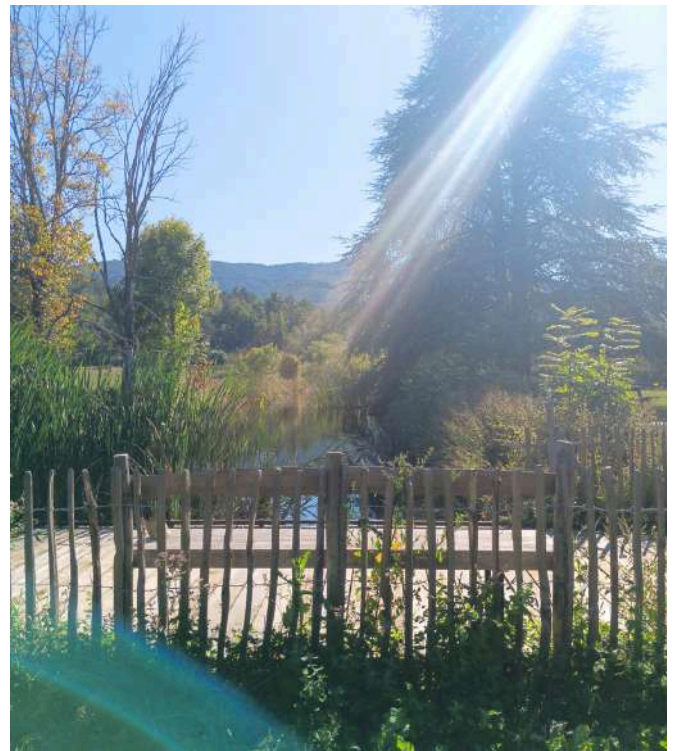
L'essentiel des structures en acier réalisées sont issues de réemplois pris dans le bâtiment d'exposition sans toit.

Tout a été réalisé sur place dans les anciennes écuries transformées en atelier !

Ré-aménagement des pieds de façades Est et Ouest :



Ré-aménagement du bassin sud :



Ré-aménagement de la mare aux libellules :



Re-naturation de la source du Peschier :



Sur un choix d'aménagement du PNR, la Commune a été mise à contribution afin de détruire l'ancien bâtiment en béton abritant la source du Peschier.

De son côté, l'entreprise dédiée à l'aménagement du secteur a redisposé les blocs béton (du bâtiment écroulé) au sol selon un Opus Incertum.

L'idée était de retrouver la source du Peschier à son état initial, en se débarrassant du bâtiment en béton, devenu très inesthétique.

Le panneau photographique a bien été conservé par les services municipaux !

Enfin, les accès ont été repensés pour mieux accueillir tous les publics, notamment les familles et les publics en situation de handicaps.



Référence images historiques source du



Un verger conservatoire de châtaigner

Le PNR porte la création d'un verger conservatoire sur le site de la Maison du Parc, destiné à préserver la castanéculture locale et son riche patrimoine variétal. Deux parcelles sont mobilisées : une parcelle qui sera plantée (plantation prévue en janvier 2026) et une parcelle qui sera greffée sur des rejets de souche (greffes prévues au printemps 2027). Les travaux ont d'ores et déjà débuté. À terme, le verger vise à accueillir les 65 variétés traditionnelles ardéchoises répertoriées par Jacky Reyne, pour sauvegarder la diversité historique, renforcer l'adaptation face aux changements climatiques et valoriser ce patrimoine auprès des visiteurs.

Objectifs :

- Préserver un patrimoine culturel, agricole et paysager issu de siècles de travail humain en Ardèche.
- Sensibiliser les visiteurs à l'histoire, aux usages et à la biodiversité de la châtaigneraie.
- Faire de ce verger, situé au cœur du Parc, une vitrine pour la castanéculture ardéchoise."
- Conserver une diversité variétale importante pour assurer la pérennité de la castanéculture et sa résistance aux changements climatiques.

Une prise en compte du handicap dans les aménagements

Tous les aménagements des sentiers (usine, jardins sud, bassin, mare et source) ont été pensés pour permettre une circulation facile en Fauteuil Tout Terrain. Ont également été créés : un livret Facile à Lire et à Comprendre et l'audioguidage et la description langue des signes française.

Des aménagements supplémentaires

Un module de toilette sèche a été installé entre la clède et l'espace pique-nique. Des mobiliers design en bois de châtaignier pour la terrasse et l'usine d'eau minérale ont été installés. La pose de la signalétique complète du domaine est en cours.



La réhabilitation des routes communales



Plan de Situation (large) :



Au mois d'octobre, la Municipalité, en partenariat avec la Communauté de communes, a lancé son programme annuel de réhabilitation des routes communales.

L'entretien des routes communales est une des priorités de la municipalité. Il ne s'agit pas d'une mince affaire avec 48 km de voirie.

Cet entretien représente donc une part importante du budget d'investissement. Certains travaux sont réalisés en régie par le personnel communal (fauchage des bas-côtés, curage des fossés, reprise de murs de soutènement, déneigement éventuel...) et d'autres sont effectués chaque année par des entreprises locales. C'est notamment le cas pour les interventions sur le revêtement de la chaussée.

L'entreprise EUROVIA, entreprise retenue par la Communauté de communes, a engagé :

- Le goudronnage de portions de la voie communale du Chastelas pour 38 000€ HT (à 50/50 entre Communauté de communes et Mairie).
- Le goudronnage en enrobé du chemin des Chênes pour 17 000€ HT (à 50/50 entre Communauté de communes et Mairie).
- Le goudronnage en enrobé de la route de la Turbine pour 28 000€ HT (à 100% Mairie).
- Le goudronnage du chemin du Chapelier pour 3 800€ HT (à 100% Mairie).
- La mise en œuvre d'emplois sur le chemin de Champ Long pour 1 000€ HT (à 100% Mairie).

Le Chastelas



La route du belvédère de la Turbine



— Coupure de la route le lundi 6 octobre
— Coupure de la route le mardi 7 octobre





Travaux d'aménagement sur la route communale de Péreyres : création de fossés béton avant la réfection de la chaussée

Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration de notre voirie, des travaux débutent sur la route de Péreyres.

En anticipation, il s'agit de reprendre les fossés d'écoulement des eaux pluviales. Nous avons dû les bétonner ou les buser (pour agrandir les espaces de croisement) car l'eau affouillait sous la chaussée.

À l'issue de la mise en place du fossé, la chaussée sera entièrement reprise sur la zone concernée, avec un reprofilage de la voirie et une remise en état de la couche de roulement.

Cette intervention est essentielle pour prévenir les dégradations liées aux intempéries, limiter l'érosion des accotements, et garantir une sécurité accrue pour tous les usagers.



Un accès amélioré au parking à l'arrière du Château de Castrevieille

Afin d'améliorer l'accueil des visiteurs et de rendre le stationnement plus pratique, un nouvel accès au parking a été créé à l'arrière du Château de Castrevieille.

Ce nouvel aménagement permet désormais d'accéder plus facilement au parking, tout en le rendant plus visible et mieux indiqué pour les visiteurs.

L'objectif est de fluidifier la circulation autour du site et de faciliter l'accès aux différents espaces du château.

Nous en profiterons également pour rajouter deux tables de pique-nique dans le jardin.



La remise en peinture des marquages au sol des routes communales



Au printemps, les agents municipaux ont entrepris la remise en peinture des principaux axes routiers de la commune.

Les travaux ont été effectués avec une précision remarquable.

Les marquages au sol sur voie publique font intégralement partie de la signalisation routière. Ce sont des signalisations dites "horizontales".

Ces marquages sont de natures multiples : lignes (dis)continues, passages piétons, stop, cédez le passage, places de stationnement, arrêts d'autobus...

Ils contribuent à la sécurité routière ainsi qu'à l'ordre public. A ce titre, 69% des français jugent que le manque de lisibilité du traçage au sol est source d'insécurité sur la route.



Des travaux dans un logement communal



La Commune gère directement un parc de 22 logements communaux, répartis sur plusieurs bâtiments. Cette démarche vise à répondre aux besoins de la population locale, tout en garantissant des loyers accessibles et un cadre de vie agréable.

Ils sont destinés à diverses catégories de la population :

- Familles modestes cherchant un logement à prix abordable ;
- Personnes âgées, avec des logements adaptés à la mobilité réduite ;
- Jeunes actifs, à la recherche d'un premier logement proche de leur lieu de travail.

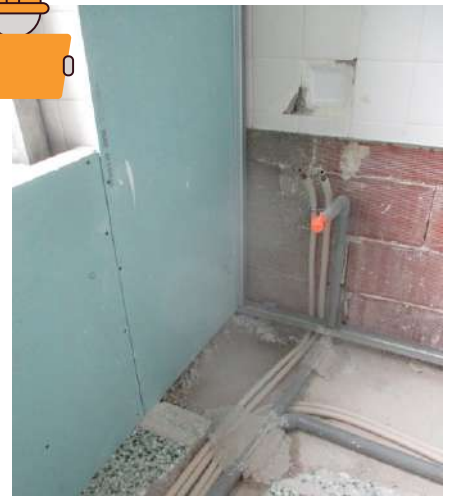
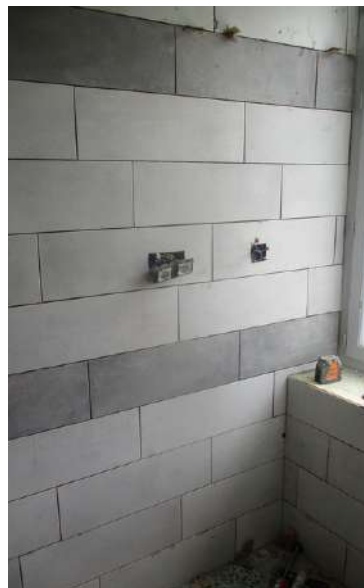
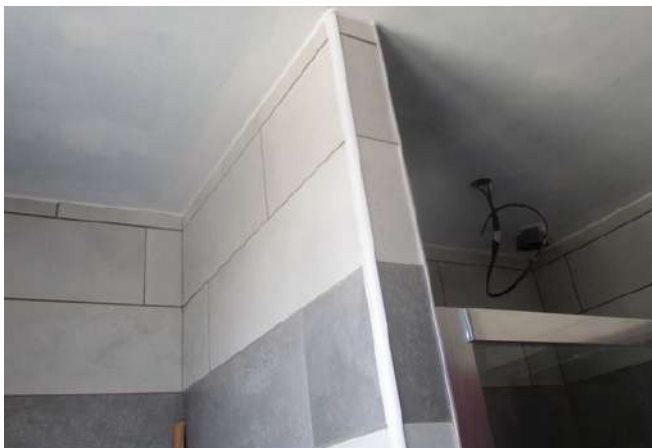
La Commune veille à maintenir un équilibre entre ces différentes populations, favorisant ainsi la mixité sociale et intergénérationnelle.

L'entretien et la rénovation des bâtiments sont essentielles afin de garantir un habitat de qualité. Les locations sont aussi une ressource importante pour le budget de la Commune.

Par exemple, en début d'année, les services techniques ont mené un chantier d'ampleur, celui de la réfection totale d'une salle de bains. Cela a consisté en :

- L'enlèvement de la baignoire sabot et du lavabo ;
- La reprise complète des écoulements (plomb ==>PVC) et des arrivées d'eau chaude et froide en cuivre ;
- La pose des rails puis la pose du placoplâtre contre les murs ;
- L'isolation thermique ;
- La pose du carrelage.

Un chantier bien mené par le service technique !

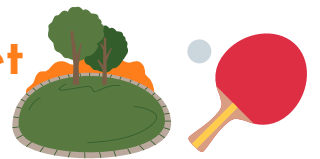


L'amélioration des bacs à végétaux

Les employés municipaux ont habillé les bacs à végétaux en béton, qui étaient inesthétiques, par une nouvelle couverture en bois.

Un beau travail de menuiserie.

Une table de ping-pong pour le Parc Marie Sauzet



La Commune frappe fort et avec effet : une table de ping-pong a été installée au parc Marie Sauzet.

Avec cette installation, la Municipalité souhaite enrichir encore l'offre de loisirs accessible à tous, en favorisant la convivialité et le sport en plein air.

Objectif avoué : susciter de nouvelles vocations et, qui sait, faire émerger de futurs champions ardéchois, dans la lignée des célèbres frères Lebrun qui brillent aujourd'hui sur la scène internationale du tennis de table.

Que vous soyez joueur confirmé ou simple curieux, il vous suffit d'apporter vos raquettes et quelques balles pour profiter de ce nouvel équipement.

Entre amis, en famille ou même entre voisins, le parc devient désormais un terrain de jeu supplémentaire où détente et compétition amicale se mêlent. Alors, à vos raquettes !



Un nouvel espace de détente à la Poste

La Commune a aménagé un petit jardinet à côté de la Poste.

L'endroit, quelque peu délaissé, a d'abord vu la plantation d'un arbre Albizia, très mellifère.

Les services techniques ont ensuite décaissé et mis en place des pavés pour positionner un banc. Ce dernier a été dessiné par les élus et fabriqué par une entreprise locale !

Merci aux agents pour leur travail !



La mise en place de bornes électriques et de réparation pour les vélos

La Commune s'implique activement en faveur des mobilités douces et particulièrement sur le développement du vélo !

Labellisée Accueil vélo, la Municipalité a depuis quelques années installé des arceaux, et des abris vélos. Ils se situent à proximité des équipements publics, des commerces et des zones de loisirs principalement.



Depuis quelques mois, sur la Place du Champ de Mars, ce sont une borne de recharge pour les vélos électriques et une borne de réparation (gonflage, outils, démonte pneu...) qui ont été installés.

Ces 2 installations ont été fournies par la Communauté de communes.



L'entretien des espaces verts



Les employés municipaux ont mené de gros travaux d'entretien des espaces verts du centre-bourg (taillage des haies et des massifs, fossés des Sausses et de Sportissage, abords des parkings Fabricayres, Rochemure, Castrevielle et Marronniers...).





VIE QUOTIDIENNE

La commémoration du 8 mai 1945



Avec un public très nombreux, nous avons célébré la 80ème cérémonie de la Victoire du 8 mai 1945. Il y a 80 ans, la Victoire des Alliés résonnait dans le monde entier. En Europe, la fin de la guerre annonçait le terme de près d'un siècle de conflits et l'ouverture d'un cycle nouveau : celui de la construction européenne.

L'hommage aux morts a été rendu à travers la Sonnerie aux Morts, un dépôt de gerbe au Monument du Souvenir par les élus présents et s'en est suivie la Marseillaise.

Un immense merci à tous les présents : porte-drapeaux, anciens combattants, sapeurs-pompiers, gendarmes, enseignants, parents et enfants, élus municipaux, élus du conseil municipal des jeunes, citoyens... étaient présents.



Visite de Madame la Préfète à la micro-crèche de Jaujac

Le mardi 13 mai, la Municipalité de Jaujac a eu l'honneur d'accueillir Madame la Préfète de l'Ardèche, M. René SERRE-CHAMARY, Président de la Caf de l'Ardèche, Mme COPIN, Directrice de la CAF de l'Ardèche, les élus intercommunaux... au sein de la micro-crèche.



Accueillant les enfants depuis novembre dernier, au cœur du village, cette structure moderne dispose d'un agrément pour 12 enfants.

Les locaux, spacieux, lumineux et bien insonorisés, offrent un cadre agréable avec un accès direct à un jardin. Mobilier et jeux en bois, production d'énergie solaire en autoconsommation, cuve de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage... tout a été pensé pour allier bien-être, écologie et qualité d'accueil.

Une belle réalisation portée par la Communauté de communes, soutenue par l'État et la CAF, au service des familles du territoire !



Les problèmes de stationnement et de nuisances à la Turbine

Le choix de limiter drastiquement le stationnement sur le site de la Turbine

La Commune est pleinement consciente des problèmes récurrents de stationnement au niveau du site de la Turbine. Il s'agit d'une situation que nous suivons de très près depuis plusieurs années et que nous ne prenons pas à la légère. Ce site mérite d'être protégé, tant pour la sécurité des usagers (circulation des véhicules de secours) que pour la mise en valeur de notre patrimoine.

Après plusieurs réunions de concertation avec les riverains, la Municipalité a pris la décision d'y interdire le stationnement en période estivale. 7 places de stationnement seront disponibles, mais hors période estivale.

L'été dernier, malgré la mise en place de nombreux panneaux routiers d'interdiction, notamment dès le pont du Chastelas, de nombreux automobilistes ont continué à se garer à la Turbine.

Les actions entreprises par la Municipalité :



- **La renforcement de la signalétique routière** : au pont du Chastelas, sur la route de Ladreyts, sur la route de Chambelasse, sur le chemin du Chastelas. De très gros panneaux indiquant que le stationnement est interdit sont installés, il est impossible de les rater. Les automobilistes sont forcément informés qu'ils n'ont pas le droit de se garer. Ils n'ont simplement, pour certains, pas envie de respecter l'interdiction.
- **La mise en avant des parkings dans le centre-village avec des énormes panneaux indiquant les distances à pied pour rejoindre la Turbine** (au Sportissage, à l'école, au parking Seroul). Ces parkings ne sont jamais pleins en journée, l'été.
- **Le dépôt de rochers aux alentours de la Turbine et vers le rond-point Gustou pour rendre impossible les stationnements gênants** qui empêcheront les véhicules de secours de circuler.
- **Des interventions des élus, quasiment quotidiennement, sur le site pour déposer des autocollants d'avertissement sur les véhicules en infraction ou mal stationnés**, pour signaler aux propriétaires que leur comportement gêne la circulation ou met en danger la sécurité des biens et des personnes. Il faut savoir que le Maire n'a pas le pouvoir de mettre les véhicules en fourrière : *"Bien que les maires aient la qualité d'officier de police judiciaire, ils ne disposent du pouvoir de prescrire, à proprement parler, la mise en fourrière d'un véhicule que dans le cas où le véhicule considéré stationne sur une voie ouverte à la circulation publique en infraction aux règlements édictés pour la sauvegarde de l'esthétique des sites et des paysages classés"*. Le site de la Turbine ne fait pas partie des sites et des paysages classés, le Maire ne peut donc pas y faire procéder à des mises en fourrière des véhicules. Source : <https://www.senat.fr/questions/base/2003/qSEQ030909076.html>
- **Des demandes quotidiennes auprès de la gendarmerie pour amender les véhicules en infraction**, sur le site de la Turbine. Mais il est difficile d'obtenir le soutien nécessaire.



De nouveaux panneaux pour mieux stationner et découvrir le village à pied

Dans le cadre de l'amélioration de la signalétique, la Commune a récemment fait installer de nouveaux panneaux de stationnement.

L'objectif : mieux guider les automobilistes vers les parkings disponibles et les encourager à découvrir le village et le site de la Turbine à pied, dans de bonnes conditions.

Cette initiative vise à fluidifier la circulation, à préserver la tranquillité des rues les plus étroites et à favoriser un accès apaisé aux espaces patrimoniaux et naturels de la commune.

Le design des panneaux a été confié à Jean-Charles Bassenne, graphiste et habitant de Jaujac, qui a su proposer une signalétique à la fois claire, moderne et harmonieuse avec l'environnement. Leur fabrication a été assurée par l'entreprise Fonbon, basée à Aubenas. La Commune remercie ces deux partenaires pour leur travail de qualité.



OÙ SE GARER À JAUJAC ?

① Sportissage Rue Dubois Maurin	④ Rochemure Allée Marie Sauzet	⑦ Seroul Route de Lalevade
② Castrevieille Route de Lalevade	⑤ Marronniers Allée Marie Sauzet	⑧ Poste Rue de la Poste
③ École Route de Lalevade	⑥ City Stade Chemin des Sausses	⑨ Fabricaires Route de la Souche

STATIONNEMENT INTERDIT SUR LE SITE DE LA TURBINE
ACCÈS À LA PLAGE, ORGUES BASALTIQUES, PONT ROMAIN

CIRCULATION ET STATIONNEMENT : ET SI ON ESSAYAIT DE MIEUX SE COMPORTEUR ?



Chaque jour des véhicules stationnés en dehors des emplacements autorisés donnent au centre-ville un air de grand parking désordonné. Bien-sûr, chacun croit avoir une bonne raison : je suis pressé, cela ne gêne pas, je reste 5 minutes, les autres font pareil... De même, certains véhicules restent stationnés des jours durant sur les places du centre-ville, alors que celles-ci n'ont pas vocation à être des « garages personnels ».

Tous ces comportements individualistes font peu de cas des conséquences : obligation pour les piétons de marcher sur la chaussée au milieu de la circulation issues de secours inutilisables, collectes des déchets impossibles, gêne pour les habitants qui ne peuvent sortir de chez eux...



La Commune participe au Programme national Ponts

Comme annoncé dans « L'Echo des Volcans » n°8 de mai 2024, notre Commune s'est positionnée et a été retenue sur le « programme pont 2023-2025 » porté par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public porté par l'état et les collectivités.

Ce programme consiste à recenser et évaluer l'état des ouvrages communaux afin d'établir un carnet de santé pour chacun. Carnet de santé qui contient une estimation de l'état de l'ouvrage et des suggestions de surveillance et d'entretien.

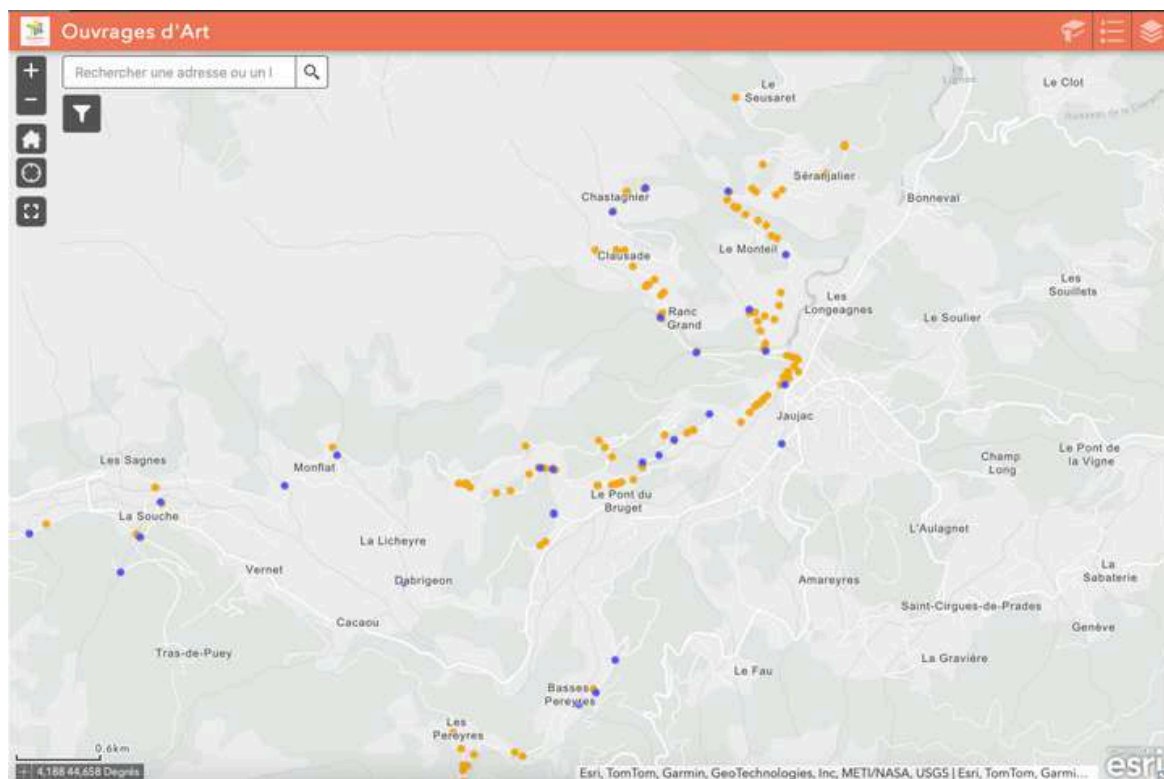
Sont concernés par ce programme :

- Les ouvrages de franchissements (ponts, passerelles, buses) présentant une ouverture supérieure ou égale à 2 mètres ;
- Les murs de soutènements aval d'une hauteur visible supérieure ou égale à 2 mètres.

Entendu que ces 2 types d'ouvrages doivent supporter une voirie communale et faire partie du domaine public de la commune.

Le bureau d'étude Infranéo (St Georges de Reneins, 69) a été mandaté par le Cerema pour évaluer les ouvrages.

La Municipalité a, dans un premier temps, établi une liste de 140 ouvrages avec leurs points GPS qui ont été envoyés au bureau d'étude. 2 inspecteurs d'ouvrages d'art d'Infranéo ont ensuite arpenté la commune pendant environ 1 mois pour étudier chaque ouvrage.



Durant l'automne, nous avons reçu les carnets de santé de nos ouvrages :

- Bon état général : 35 ;
- Présentant au moins 1 défaut : 57 (1 pierre légèrement descellée ou la présence de lierre est considéré comme un défaut) ;
- Altéré par défaut significatif : 6
- Défaut majeur : 0.
- 42 ouvrages n'ont pu être visités (difficultés d'accès à la base de l'ouvrage pour les techniciens...).

Nos ouvrages sont, dans l'ensemble, en relativement bon état.

Notre participation à ce « Programme Pont » a totalement été prise en charge financièrement par le CEREMA.

Annulation du Budget participatif 2025 faute de suffisamment de projets déposés



La Municipalité informe les habitants que l'édition de cette année du Budget participatif est malheureusement annulée. En effet, malgré la mobilisation de la Commune et la communication autour de ce dispositif, trop peu de projets éligibles ont été déposés, ne permettant pas d'assurer une sélection et une mise en concurrence équitable des propositions.

Bien que cette édition ne puisse aboutir, la Municipalité reste engagée dans cette démarche de démocratie participative. Une réflexion sera menée pour encourager une plus large participation et améliorer la communication autour du dispositif. Nous invitons les citoyens à partager leurs suggestions pour dynamiser les prochaines éditions.

Nous remercions chaleureusement les habitants qui ont manifesté leur intérêt pour le budget participatif.

4. MISE À DISPOSITION/PRÊT DE MATÉRIEL DIVERS AUX HABITANTS

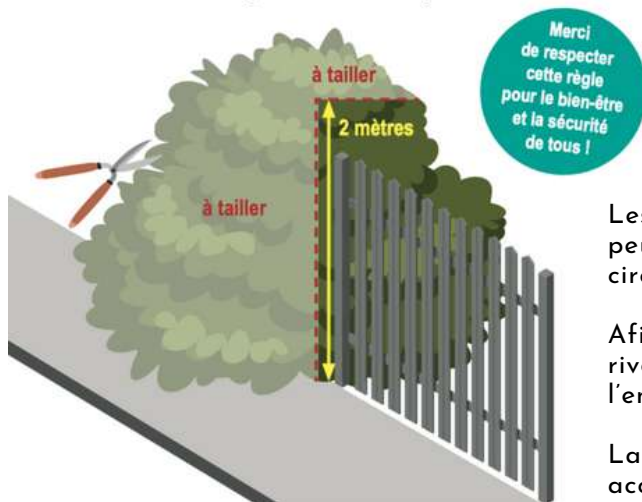


L'idée : Mettre à disposition du matériel/outils appartenant à la Commune aux habitants de Jaujac (inspiration du SEL (Système d'échange Local)). Exemples de matériel visé : vaisselle en grande quantité ou vaisselle spécifique pour les groupes, écocup, tables/chaises/bancs, barnum, matériel de son, outils? A voir selon les besoins des habitants.

5 000€

Enfin, sachez que l'un des projets lauréats de l'année dernière a été mis en oeuvre : afin de mettre à disposition du matériel aux habitants et en fonction des retours au questionnaire diffusé, la Municipalité a procédé à l'achat de barnums et d'une sono.

Elagage et entretien des haies en bordure des voies publiques



Les haies des propriétés privées qui bordent les routes ou trottoirs peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public.

La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Feu de forêt au col de la Croix de Millet : hommage aux pompiers pour leur mobilisation exemplaire



Un incendie de forêt s'est déclaré le vendredi 11 juillet en fin d'après-midi sur les hauteurs du col de la Croix de Millet, mobilisant un important dispositif de lutte contre le feu.

Grâce à la réactivité et au professionnalisme des sapeurs-pompiers de l'Ardèche, le sinistre a pu être contenu rapidement, évitant des dégâts majeurs sur les massifs forestiers.

Le poste de commandement des opérations a été établi à proximité immédiate de la zone d'intervention, où la Maire, accompagnée du Premier adjoint, s'est rendue pour suivre l'évolution de la situation.

Le feu a nécessité des moyens exceptionnels :

- Le renfort d'un hélicoptère bombardier d'eau,
- L'intervention de deux avions Dash spécialisés dans le largage de retardant,
- Et l'engagement d'un bulldozer des forestiers-sapeurs du Département pour créer des zones de confinement et empêcher la propagation des flammes.

La Municipalité tient à exprimer sa profonde gratitude envers tous les acteurs engagés dans cette opération, et en particulier aux sapeurs-pompiers de l'Ardèche, dont le courage et l'efficacité permettent, chaque été, de protéger notre territoire face au risque grandissant des feux de forêt.



Le retour du (faux) garde-champêtre dans le village

Lors des mardis de la période estivale, les habitués du marché de Jaujac ont eu la surprise de croiser une silhouette d'autrefois : celle du garde champêtre !

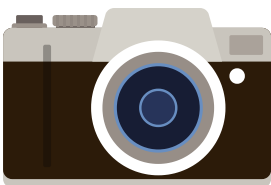
Un habitant de la commune (dont nous tairons l'identité !!!) s'est en effet prêté au jeu, reprenant avec enthousiasme ce rôle traditionnel qui faisait, autrefois, partie du quotidien villageois.

Vêtu d'un costume évocateur, il a déambulé entre les étals, saluant commerçants et chalands, rappelant par ses annonces et sa présence l'importance de cette figure qui, jadis, assurait l'ordre public, transmettait les informations officielles et rythmait la vie communale.

Cette initiative, accueillie avec le sourire par les visiteurs du marché, a permis d'associer convivialité, mémoire et patrimoine vivant. Elle a également suscité des échanges intergénérationnels : les plus anciens se souvenant de l'époque où le garde champêtre annonçait les nouvelles sur la place du village, tandis que les plus jeunes découvraient ce métier disparu avec curiosité.

La Municipalité se réjouit de ce clin d'œil original à l'histoire de Jaujac et remercie chaleureusement notre habitant pour son investissement.

Une belle façon de démontrer que nos traditions continuent de vivre et de rassembler autour d'elles.



La photo ci-contre date du début des années 1950.

**Ont notamment été gardes-champêtres à Jaujac :
Gustou Sabathon et Roland
Vauclare**





COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

1) Approbation des comptes de gestion 2024 de la Trésorerie municipale des budgets : principal 15400, de l'eau 15402, de l'assainissement 15403, de la cantine scolaire 15401 et de la Bastide 15406

Le trésorier municipal a arrêté les comptes de gestion 2024 des budgets : principal, de l'eau, de l'assainissement, de la cantine scolaire et de la bastide.

Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les réalisations des dépenses et recettes constatées chez l'ordonnateur sur le même exercice, dans les différents budgets considérés.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2024.

2) Vote des Comptes Administratifs 2024

Après avoir approuvé les comptes de gestion, les comptes administratifs du Maire sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme TELLIER Henriette est désignée présidente. Madame le Maire se retirant au moment du vote des comptes administratifs.

- Budget général 15400 :

Les réalisations 2024 se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 328 605.46 €
Recettes : 1 683 620.06 €
Excédent : 355 014.60 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 054 377.67 €
Recettes : 816 277.35 €
Déficit : 238 100.32 €

Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 201 416 €
RAR Recettes : 288 844 €
Résultat RAR : 87 428 €

Le résultat 2024 est donc de - 150 672.32 € comme l'excédent d'investissement antérieur est de 172 941.59 €. L'excédent d'investissement de clôture est de 22 269.27 €

Le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2024 présenté ;
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 355 014.60 € au compte 1068 du budget primitif.

- Budget Eau 15402 :

Les réalisations 2024 se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 333 283.04 €
Recettes : 434 015.07 €
Excédent : 100 732.03 €

Comme l'excédent de fonctionnement antérieur est de 21 324.35 €. L'excédent total de fonctionnement de clôture est de 122 056.38 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 169 391.19 €
Recettes : 85 573.93 €
Déficit : 83 817.26 €

Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 0€
RAR Recettes : 101 095€
Résultat RAR : 101 095€

Le résultat 2024 est donc de 17 277.74 €, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 64 133.68 €, l'excédent total d'investissement de clôture est de 81 411.42 €.

Le Conseil municipal,

- Approuve le Compte Administratif 2024 présenté ;
- Affecte la somme de 122 056.38 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget primitif 2025.

- Budget Assainissement 15403 :

Les réalisations 2024 se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 153 601.63 €
Recettes : 142 119.64 €
Déficit : 11 481.99 €

Comme le déficit de fonctionnement antérieur est de 10 544.49 €. Le déficit total de fonctionnement de clôture est de 22 026.48 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 96 116.85 €
Recettes : 106 674.88 €
Excédent : 10 558.03 €

Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 0 €
RAR Recettes : 90 650 €
Résultat RAR : 90 650 €

Le résultat 2024 est donc de 101 208.03 €, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 26 261.79 €, l'excédent total d'investissement de clôture est de 127 469.82 €.

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2024 présenté.

- Budget Cantine 15401 :

Les réalisations 2024 se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 130 520.86 €
Recettes : 119 239.10 €

Le résultat de clôture 2024 est donc de - 11 281.76 € comme l'excédent de fonctionnement antérieur est de 16 203.64 euros, l'excédent de fonctionnement de clôture est de : 4 921.88 €.

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 536 €
Recettes : 68.89 €

Le résultat 2024 est donc de - 467.11 € comme l'excédent d'investissement antérieur est de 5 496.62 €, l'excédent total d'investissement de clôture est de 5 029.51 €.

Le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2024 présenté ;
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 4 921.88 € au compte 002 du budget primitif 2025.

- Budget La Bastide 15406 :

Les réalisations 2024 se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 114 566.66 €
Recettes : 133 935.34 €

Le résultat 2024 est donc de 19 368.68 €, comme l'excédent de fonctionnement antérieur est de 56 323.56 € l'excédent de fonctionnement de clôture est de 75 692.24 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 162 338.98 €
Recettes : 198 028.96 €

Le résultat 2024 est donc de 35 689.98 €, comme le déficit d'investissement antérieur est de 37 094.71 € le déficit d'investissement de clôture est de 1 404.73 €.

Le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2024 dument présenté ;
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 75 692.24 € pour 1 405 € au compte 1068 et 74 287.24 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget primitif 2025.

3) Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2025 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 32.53 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 87.01 %
 - Taxe d'habitation (TH) : 8.97 %.

4) Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - budget de l'eau 15402

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur le Comptable Municipal a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de l'eau.

Madame le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au comptable, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Elle explique qu'il s'agit de créances pour lesquelles le comptable n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Elle indique que le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à 2 297.18 euros et que ces titres concernent des factures d'abonnement et de consommation d'eau.

Le Conseil municipal :

- Admet en non-valeur les créances proposées pour un montant de 2297.18 euros.

5) Constitution d'une provision semi-budgétaire pour dépréciation des créances douteuses et fixation d'un seuil.

Le Conseil municipal approuve la constitution d'une provision pour risques et charges relatives à la dépréciation des actifs circulant à hauteur de :

- 640.68 euros pour 2025 pour le budget général
- 1316.37 euros pour 2025 pour le budget de l'eau.

6) Dépenses à imputer au compte « 6232-Fêtes et cérémonies »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de préciser, à la demande du comptable, les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil municipal décide que soient pris en charges au compte 6232, notamment les dépenses suivantes : l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, commémorations, et les diverses prestations servis lors de réceptions officielles et inaugurations ; les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements ; les feux d'artifices, concerts, sonorisations, manifestations culturelles (animation bibliothèque, animation jeux, cinéma, représentations théâtrales et musicales) ; le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés aux prestations afférentes ou autres contrats d'intervenants sur la commune...

7) Redevance pour occupation temporaire du domaine public

Le Conseil municipal :

- Fixe la durée de l'occupation du domaine public communal à une année soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 ;
- Fixe le tarif de la redevance des emplacements à 6.54 euros le m² pour la période du 1^{er} avril 2025 au 30 septembre 2025 ;
- Autorise le Maire à signer les conventions provisoires d'occupation du domaine public pour 2025 ainsi que les conventions pour occupation exceptionnelle.

8) Assistance technique - Lettre de mission d'ingénierie - Diagnostic de la STEP de la Prade

Madame le Maire rappelle qu'il serait souhaitable d'effectuer une étude de préfiguration/faisabilité pour l'amélioration du fonctionnement de la STEP de la Prade voire son renouvellement. Cette mission consisterait en :

- Un diagnostic précis de l'unité de traitement existante ;
- L'étude d'opportunité des différents scénarii pour l'amélioration de l'impact du rejet sur le milieu naturel ;
- L'élaboration d'un programme de travaux, niveau Avant-projet sommaire.

Le Conseil municipal :

- Décide de confier la mission d'ingénierie à la Direction de l'Aménagement des Territoires du Département de l'Ardèche ;
- Autorise Mme le Maire à signer la lettre de mission d'ingénierie pour cette mission ainsi que tous les documents afférents à cette mission.

9) Demande de subvention au PNR dans le cadre du dispositif Coup de pouce pour le projet d'aménagement de la Turbine

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'existence d'une aide du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche en faveur de la valorisation des patrimoines et des paysages, notamment concernant les Géosites.

Le projet d'aménagement de la Turbine est estimé à 311 508,80€ HT, éligibles dans le cadre de cette demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 124 603€ HT soit 40 % ;
- Demande de subvention Département : 62 301€ HT soit 20 % ;
- Demande de subvention PNRMA Coup de Pouce - Région : 15 000€ HT soit 4,82% ;
- Autofinancement commune : 109 604,80€ HT soit 35,18 %.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

10) Acquisition de la parcelle AD 575 - LE MONTEIL

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le réservoir d'eau du Monteil est implanté sur une parcelle n'appartenant pas à la commune.

Afin de régulariser cette situation les propriétaires, Mme Elodie DI RUGGIERO et Mr DARDENGO Valentino proposent de céder à la commune, pour l'euro symbolique, une partie de la parcelle sur laquelle se trouve le réservoir.

Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle AD 575.

11) Demande d'aide financière pour une sortie scolaire

Madame le Maire fait part au Conseil du courrier de l'école sollicitant une aide pour un voyage scolaire à Montselgues pour les élèves CM1 et CM2 du 5 mai au 7 mai 2025 inclus.

Le Conseil municipal décide d'allouer la somme de 50€ pour les enfants domiciliés à Jaujac.

12) Aide financière à MRAP

Madame le Maire fait part du projet du MRAP dans le cadre de la semaine d'éducation et d'action contre le racisme de mars 2025. Le projet a pour but de sensibiliser les enfants des classes de CE et CM au sujet du racisme et de l'exil par le biais du spectacle « Né quelque part ». Le MRAP sollicite une aide financière auprès de la commune.

Le Conseil municipal décide d'accorder une aide financière de 200€.

13) Subvention Trail de la chaussée des Géants

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 200€ à l'Association Trail de la Chaussée des Géants.

14) Tarif spectacle - Cartons pleins

Le Conseil municipal décide de fixer le tarif d'entrée à 10 euros et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour le spectacle programmé le 11 avril 2025.

15) Subvention à l'Amicale Laïque

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200 € à l'Amicale Laïque afin de participer au financement de l'animation du Carnaval.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

**CONSEIL
MUNICIPAL DU
9 AVRIL 2025**

1) Vote des budgets primitifs

- Budget général 15400 :

Madame le Maire expose que le budget primitif 2025 du budget général s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 605 908€

Recettes : 1 605 908€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 220 858.60€

Recettes : 1 220 858.60€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2024, sont repris au budget primitif :

Dépenses : 201 416€

Recettes : 288 844€

Ainsi que le déficit d'investissement pour : 65 158.73 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vote le budget primitif 2025 du budget de général.
- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57, entre chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite du taux maximum autorisé, soit 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

- Budget Eau 15402 :

Madame le Maire expose que le budget 2025 du service de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 419 301€

Recettes : 419 301€ dont 122 056.38€ d'excédent antérieur reporté

INVESTISSEMENT

Dépenses : 207 739€ dont 19 683.58 euros de déficit antérieur reporté

Recettes : 207 739€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2024, sont repris au budget primitif en recettes pour 101 095 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget de l'eau.

- Budget assainissement 15403 :

Madame le Maire expose que le budget primitif 2025 du service de l'assainissement s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 166 790€ dont 22 026.48 € de déficit de fonctionnement reporté

Recettes : 166 790.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 183 122.82€

Recettes : 183 122.82€

Les restes à réaliser 2024 soit 90 650€ en recettes ainsi que l'excédent d'investissement pour 36 819.82 euros sont repris au budget primitif.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2025 du service de l'assainissement.

- Budget cantine 15401 :

Madame le Maire expose que le budget primitif 2025 du budget de la cantine scolaire s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 142 300€

Recettes : 142 300€

L'excédent de fonctionnement 2024 pour 4921.88€ est repris au budget primitif.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 5029.51€

Recettes : 5029.51€

L'excédent d'investissement 2024 pour 5 029.51€ est repris au budget primitif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Vote le budget primitif 2025 ;
- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57, entre chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite du taux maximum autorisé, soit 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

- Budget La Bastide 15406 :

Madame le Maire expose que le budget primitif 2025 du budget s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 228 079.24€

Recettes : 228 079.24€

L'excédent de fonctionnement 2024 pour 74 287.24 € est repris au budget primitif.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 130 070€

Recettes : 130 070€

Le déficit d'investissement 2024 pour 1 404.73€ est repris au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2025 du budget la Bastide.

2) Demande d'aide financière pour une sortie scolaire

Madame le Maire fait part du courrier de l'école sollicitant une aide pour une classe découverte à Meyras. Une aide de 68 euros par enfant est sollicitée pour les 16 enfants domiciliés à Jaujac.

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

1) Répartition des sièges des Communes membres de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans à compter de 2026

Le Maire rappelle que la Communauté de communes a actuellement 32 conseillers communautaires, suite à un accord local décidé en 2019 et constaté par arrêté préfectoral.

Les communes à l'approche des prochaines élections municipales doivent se prononcer sur la répartition des sièges des communes membres au conseil communautaire qui prévaudra à compter du renouvellement de 2026 : une répartition de droit commun ou définie par accord local.

Les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour adopter un accord local, à défaut de quoi la répartition de droit commun sera appliquée. La répartition des sièges au sein de chaque EPCI sera ensuite constatée par arrêté préfectoral avant le 31 octobre 2025.

La répartition de droit commun prévoit 27 sièges pour notre communauté de communes.

Tableau répartition de droit commun :

Nom des communes Membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
JAUJAC	1229	4
THUEYTS	1208	3
PRADES	1184	3
LALÉVADE D'ARDECHE	1153	3
MEYRAS	906	2
MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	756	2
PONT-DE-LABEAUME	572	1
BURZET	529	1
FABRAS	458	1
SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	443	1
LA SOUCHE	384	1
CHIROLS	270	1
MAYRÉS	264	1
BARNAS	207	1
SAINT-CIRGUES-DE-PRADES	140	1
PEREYRES	49	1

Un accord local permet d'avoir 25% de sièges en plus. Les différentes simulations ont été faites sur le simulateur de l'AMF, il s'avère que les possibilités sont limitativement les suivantes : de 27 à 33 sièges.

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette répartition a été discutée en bureau communautaire et qu'à l'unanimité, les membres du bureau ont opté pour un accord local à 32 sièges selon le tableau issu du simulateur de l'AMF.

L'accord local doit être adopté par 1/2 des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la 1/2 de la population totale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de voter pour un accord local à 32 sièges des communes au sein du Conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », applicable à partir de 2026, suivant le tableau de répartition ci-dessous :

Tableau répartition accord local à 32 :

Nom des communes Membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
JAUJAC	1229	4
THUEYTS	1208	3
PRADES	1184	3
LALEVADE D'ARDECHE	1153	3
MEYRAS	906	2
MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	756	2
PONT-DE-LABEAUME	572	2
BURZET	529	2
FABRAS	458	2
SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	443	2
LA SOUCHE	384	2
CHIROLS	270	1
MAYRES	264	1
BARNAS	207	1
SAINT-CIRGUES-DE-PRADES	140	1
PEREYRES	49	1

- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

2) Marché travaux d'aménagement structures et paysagers du site de la Turbine : Avenant n°1 Lot 2

Madame le Maire rappelle que par délibération du 10 février 2025, le Conseil Municipal l'a autorisée à signer le marché pour les travaux d'aménagement du site de la Turbine. Le marché comprend 3 lots.

Le montant du marché pour le lot N° 2 Mobilier extérieur bois et pierre s'élève à la somme de 40 660€ H.T. soit 48 792€ T.T.C. sans la prestation supplémentaire éventuelle.

Suite à l'avancement des travaux, il a été décidé de poser des fers plats sur les accotements du pas d'âne afin d'éviter l'affouillement des marches. Ces travaux entraînent une plus-value au marché de 3 510€ H.T. soit 4 212.60€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant N°1 au marché passé pour les travaux d'Aménagement structures et paysagers du site de la Turbine pour le lot N° 2 ;
- Autorise le maire à signer ledit avenant.

3) Achat de parcelles appartenant à la Commune de Bobigny au lieu-dit le Vert

Délibération annulée et reprise par le Conseil municipal dans sa séance du 21 juillet 2025, suite à une erreur administrative.

4) Demande de subvention au Département pour le projet de réfection de la voie communale n°5 reliant le pont du Chastelas au belvédère de la Turbine

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'existence d'une aide du Département concernant la réfection des routes communales. Le taux d'aide est de 40% maximum avec un plafond de subvention de 20 000 euros par commune.

Le Conseil Municipal réaménage actuellement le site de la Turbine. Les travaux en cours et l'enfouissement des réseaux secs ont contribué à dégrader le revêtement de la chaussée, qui était déjà dans un mauvais état. Aussi, la Commune souhaite réaliser la réfection de la chaussée.

Le coût des travaux est estimé à 26 331,39€ HT, éligibles dans le cadre du dispositif Atout ruralité.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention Département - atout ruralité : 10 532€ HT soit 40 % ;
- Autofinancement commune : 15 799€ HT soit 60 %.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées.

5) Modification des statuts du SDE 07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés du SDE 07.

6) Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la commune - Contrat labellisé (risque santé)

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements ont l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents au titre de la santé - mutuelle santé - à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se positionne dès à présent sur sa participation éventuelle à un contrat labellisé « santé », et ce afin de permettre aux agents de souscrire, s'ils le souhaitent, ce type de contrat, et qu'il faut également prendre en considération les délais pour les agents qui sont déjà assurés en santé avec un contrat non labellisé qui souhaiteraient résilier ledit contrat pour adhérer à un contrat labellisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De mettre en place une participation financière en faveur de ses agents bénéficiant d'un contrat labellisé de protection sociale complémentaire en santé à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- De fixer la participation financière de la commune, par mois et par agent bénéficiant d'un contrat labellisé à 30€.

7) Décision modificative N°1 - Budget général 15400

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Article 6811/042 : + 820€ Article 6611/66 : + 1 612€	Article 6419 : + 2 432€
TOTAL : + 2 432€	TOTAL : + 2 432€
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Article 2041582/041 : + 105 636€ Article 2041582/204 : + 820€	Article 2041582/041 : + 105 636€ Article 2041582/040 : + 820€
TOTAL : + 106 456€	TOTAL : + 106 456€

8) Création d'une Bourse aux projets jeunes

Afin de soutenir les démarches et initiatives des jeunes Jaujacquois, la Commune souhaite mettre en place un dispositif « Bourse aux Projets Jeunes » ayant pour but de permettre de disposer, sous conditions, d'une aide financière de la Commune en vue de concrétiser un projet personnel.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'ambition municipale en faveur de la jeunesse, force vive du territoire qu'il convient d'aider et d'accompagner dans leurs démarches d'insertion sociale, éducative et professionnelle.

À ce titre, pour prétendre à l'octroi de cette bourse, le règlement en annexe de la présente délibération définit et précise les modalités et conditions d'attribution des aides prévues dans le cadre de ce dispositif.

La bourse aux projets s'adresse aux habitants de Jaujac âgés de 16 à 23 ans. La reconnaissance financière est allouée uniquement aux projets dont la finalité porte sur les thématiques suivantes :

- Coup de pouce « Étudiant à l'étranger »

Bourse destinée à soutenir les étudiants préparant des diplômes de l'enseignement supérieur à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'un stage ou de période d'études à l'étranger.

- Coup de pouce « Engagement Jeune »

Bourse dédiée à apporter une aide à des projets solidaires, culturels, environnementaux, à rayonnement communal ou international.

- Coupe de pouce « Insertion Jeune méritant »

Bourse ayant vocation à accompagner la dynamique d'insertion professionnelle en permettant de disposer :

- D'une aide au financement du permis de conduire
- D'une aide à l'obtention du BAFA
- D'une aide permettant l'accès à une formation.

Pour en bénéficier, le jeune doit être engagé pour le bien public. Exemples d'engagement : jeune sapeurs-pompiers, porte-drapeaux durant les cérémonies patriotiques, service civique, jeunes arbitres sportifs...

Un conseiller municipal demande que l'aide soit indexée sur les revenus des parents.

Le Conseil municipal décide, par 13 voix pour et 1 abstention :

- De créer une Bourse aux projets jeunes ;
- D'adopter le règlement Bourse aux projets jeunes annexé à la délibération ;
- De ne pas indexer l'aide sur les revenus des parents.

9) Dénomination de voie

Madame le Maire indique que le chemin situé entre les parcelles AH 517 et AH 194 n'avait pas été dénommée en 2017 par omission. Depuis la construction édifée sur la parcelle AH 517 est habitée. Il convient donc de dénommer ce chemin afin que l'habitation soit repérable.

Madame le Maire propose que le chemin soit dénommé « Chemin des 3 Rieux ». Le Conseil Municipal valide la dénomination.

10) Demande de réduction de consommation d'eau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réclamation concernant une consommation d'eau anormale lui a été adressée par l'Abonné n° A00818 Compteur N° 05563832.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une réduction de 30 m³ sur la consommation d'eau 2025 à l'abonné n° A00818 compteur 05563832.

11) Demande de subvention / Syndicat départemental ovin

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 500€ au Syndicat Départemental Ovin de l'Ardèche qui a organisé la Fête de la transhumance sur la commune.

12) Demande de subvention / Salon du livre jeunesse

Le Conseil Municipal attribue une subvention d'un montant de 1 000€.

13) Demande de subvention / Association Déambull

Madame le Maire fait part de la demande de l'Association Déambull sollicitant une subvention pour l'organisation de la journée : « 20 Ans de Déambull » qui aura lieu en septembre 2025 à Jaujac.

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 500€ à l'Association Déambull.

14) Aide financière / LOMBARD Léna

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme ROGIER Audrey informant le Conseil Municipal que sa fille Léna LOMBARD a participé aux championnats de France de badminton.

Le Conseil Municipal, souhaitant apporter son soutien à Léna, décide d'attribuer une aide financière de 250€ à la famille de Léna.

15) Subvention pour voyage scolaire en Espagne - Collège de Montpezat sous Bauzon

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par les parents des élèves du Collège de Montpezat qui ont participé à un voyage scolaire en Espagne en 2025, et qui sollicitent une aide de la commune afin de réduire leur participation.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide de 50€ aux enfants domiciliés à Jaujac qui ont participé au voyage afin d'alléger la contribution de leur famille.

16) Tarif vente flambeaux

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la fête du 14 juillet, des flambeaux sont mis à la vente et qu'il convient de fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente d'un flambeau à 2€.

17) Forfait gobelets

Madame le Maire rappelle que la commune a fait réaliser les gobelets estampillés, qui sont mis gratuitement à la disposition des associations locales dans le cadre de différentes manifestations. Un forfait doit donc être mis en place pour les gobelets non rendus.

Le Conseil Municipal décide de fixer le forfait à 1€ par gobelets non rendus.

18) Tarif entrées manifestations culturelles

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer le tarif des entrées pour les manifestations culturelles (les représentation théâtrales, concerts, animations musicales...).

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des entrées à 10€ pour les adultes et à 5€ pour les enfants.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité sauf le point 8 (13 voix pour et 1 abstention).

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2025

1) Achat de parcelles appartenant à la Commune de Bobigny au lieu-dit le Vert

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de la Commune de mettre en valeur ses entrées de village et de réhabiliter des friches industrielles et anciennes tout en restaurant les bâtiments patrimoniaux afin de préserver et valoriser le bâti local ;

Considérant que des parcelles appartenant actuellement à la Commune de Bobigny constituent du potentiel foncier intéressant pour le développement de la commune de Jaujac (en particulier l'ancien moulinage du Vert, faisant partie de la colonie de vacances de la ville de Bobigny, qui présente une valeur patrimoniale et un potentiel foncier bâti au vu de son volume),

Considérant que la Commune de Jaujac souhaite donc acquérir un ancien moulinage et les terrains non bâtis attenants pour restaurer une friche industrielle et proposer sa transformation pour répondre à de nouveaux besoins et utilisations,

Considérant que la Commune de Jaujac s'engage à accorder à la Ville de Bobigny la jouissance différée et gratuite de l'ancien moulinage servant actuellement de réserve, jusqu'à la construction, à sa charge et à ses frais, d'un lieu de stockage de substitution à proximité du site,

Considérant que la Ville de Bobigny et la Commune de Jaujac se sont entendues sur un prix de cession de 130 000 euros pour l'ensemble des parcelles,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL :

- Approuve l'acquisition à la Commune de Bobigny des parcelles AK n°3, 8, 12, 94, 106, 287, 301, 510, 511, 514, 586, puis AK 298p et AK 513p, issues des parcelles AK 298 et AK 513 en cours de division, pour un montant global de 130 000€,
- Précise que Jaujac construira à ses frais un local de stockage de substitution à l'ancien moulinage, d'une surface de 250 m² dont au moins 150 m² clos et couverts, dont les caractéristiques seront définies d'un commun accord entre la Commune de Jaujac et celle de Bobigny,
- Précise qu'un bail emphytéotique sera établi au frais de la Commune de Jaujac, portant sur le local de stockage de substitution, pour une durée de 70 ans, au profit de la Ville de Bobigny, en contrepartie d'une redevance annuelle de 1 €,

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette affaire,

Précise que cette délibération annule et remplace la délibération N°38/2025 du 30 juin 2025.

2) Attribution du marché pour l'étude de préfiguration/faisabilité de la STEP

Vu le PV de la Commission d'appel d'offres du 21 juillet 2025, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché public suivant :

- Etude de préfiguration/faisabilité pour l'amélioration de l'impact du rejet de l'unité de traitement des eaux usées domestiques - Avec NALDEO pour un montant de 7 500€.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité.

ETAT CIVIL DE AVRIL À OCTOBRE

Naissances

- Louis VANBALEGHEM, de Aurélien VANBALEGHEM & Margaux BERTHON, le 14 juillet 2025
- Céléria RENOUX, de Yohan RENOUX & Christine LOUCHET, le 27 juillet 2025
- Armel FINE, de Florian FINE & Marie BELLE, le 23 août 2025
- Samuel PETTY CHACON, de PETTY Nicolas & Maria CHACON ROLDAN, le 25 août 2025

Décès

- BON Renée, veuve DONJON, le 7 avril 2025
- VERNET Odette, veuve CHANIAL, le 26 avril 2025
- VIDIL Paulette, veuve PINEDE, le 12 mai 2025
- CHAINE Marcelle, épouse CUTIVET, le 24 mai 2025
- LABRUNE Liliane, veuve JAMAY, le 24 mai 2025
- MARTIN Jean, le 25 mai 2025
- HEITZ Alice, veuve POIRIER, le 30 mai 2025
- PINEDE Régine, veuve BEAUVAIS, le 2 juin 2025
- NUVOLONE Danielle, veuve SPATOLA, le 24 juin 2025
- BERTRAND Sébastien, le 1er juillet 2025
- VAUDIN Michèle, veuve HOPEN, le 1er juillet 2025
- HUGUES Jean-Marie, le 11 juillet 2025
- CHANIAL Thérèse, épouse PEREZ-CANO, le 23/09 2025
- CLEMENT Marise, veuve VIGNAL, le 28 septembre 2025

Mariages

- LORO Emmanuele & DAUBRESSE Amélie, le 6 juin 2025
- CARRAT Yannick & GARGOWITSCH Élodie, le 7 juin 2025
- GIL Jérémy & MORALES Mirabelle, le 28 juin 2025
- MONGHAL Victor & VIDAL Léna, 28 juin 2025

Baptêmes

- Joseph MARRO, le 12 juillet 2025
- Pauline TERRISSE, le 6 septembre 2025



Mairie de
Jaujac
village d'Ardèche



L'Echo du Volcan

Novembre 2025

*Rédaction, maquette et mise en page ont été intégralement réalisées
par les élus et les services municipaux*

Mairie de Jaujac
11 Place du Champ de Mars
04 75 93 22 28
mairie@jaujac.fr